



**ASSEMBLEE GENERALE du 16 01 2024
au CNOSF dans l'amphithéâtre, Paris 13^e**

ETAIENT PRESENTS OU REPRESENTES :

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES

- Madame Amélie OUDÉA-CASTÉRA, Ministre de l'Education nationale, de la Jeunesse, des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques, représentée par monsieur Jean HUBAC, Chef de service de l'accompagnement des politiques éducatives, DGESCO
- Monsieur Edouard GEFFRAY, Directeur général de l'enseignement scolaire, représenté par madame Stéphanie GUTIERREZ, Adjointe au sous-directeur de l'action éducative, Service de l'accompagnement des politiques éducatives, DGESCO
- Madame Rachel-Marie PRADEILLES-DUVAL, Cheffe de service, Adjointe à monsieur le Directeur général de l'enseignement scolaire, représentée par monsieur Philippe LIMOUZIN, Conseiller technique Sport, DGESCO
- Monsieur Boris MELMOUX-EUDE, Directeur général des ressources humaines, représenté par monsieur Dominique VIALLE, Adjoint à la sous-directrice de la gestion des carrières, Secrétariat Général, Service des personnels enseignants de l'enseignement scolaire, DGRH
- Monsieur Christophe GEHIN, Chef de service, Adjoint à monsieur le Directeur général de l'enseignement scolaire, représenté par monsieur Michel BALLOUARD, Délégué national à la vie lycéenne et collégienne, DGESCO
- Monsieur Christophe KERRERO, Recteur de la région académique d'Île-de-France, Recteur de l'académie de Paris, chancelier des universités de Paris et d'Île-de-France, représenté par monsieur Etienne BARRAUX, Référent académique « Génération 2024 » et « Service National Universel », IA IPR EPS, Rectorat de Paris
- Madame Julie BENETTI, Rectrice de l'académie de Créteil, représentée par monsieur Bruno REIBEL, IA-IPR EPS Créteil
- Madame Véronique ELOI-ROUX, Inspectrice générale de l'éducation, du sport et de la recherche, Doyenne du groupe Education physique et sportive
- Monsieur François MICHELETTI, Inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche, Groupe Education Physique et Sportive, Groupe mission de l'enseignement primaire
- Monsieur Franck LACROIX, IA IPR EPS Créteil
- Monsieur Kévin CHEVALIER, IA IPR EPS Paris
- Madame Florence DURNERIN, IA IPR EPS Lille, Déléguée académique à l'action sportive

- Madame Vanessa HORESNYI, Principale du Collège Jean-Baptiste Poquelin, Paris 1er
- Monsieur Frédéric JAJKIEWICZ, Proviseur du lycée Polyvalent Marcel Dassault, Rochefort
- Monsieur Christian GLOMERON, Proviseur du LPO Delacroix, Drancy
- Monsieur Hervé LEMESLE, Principal du Collège Georges Desnos, La Ferté Bernard
- Docteur Véronique MASSIN, Médecin, Conseillère technique du recteur, Rectorat de l'académie de Paris

CONSEIL NATIONAL DE LA VIE LYCEENNE

- Monsieur Louis RICARD, élu CAVL, académie de Nice, LGT Jean Moulin - Draguignan
- Monsieur Chris MEZERGUES, élu CAVL, académie de Besançon, Lycée Louis Pergaud - Besançon

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES

- Madame Amélie OUDEA-CASTERA, Ministre des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques, représentée par monsieur Alexis RIDDE, Chef du bureau Elaboration des politiques publiques du sport, Direction des sports
- Madame Fabienne BOURDAIS, Directrice des sports, représentée par monsieur Pierre-Emmanuel PANIER, Conseiller expert sport éducation, Bureau de l'élaboration des politiques du sport DS.1A
- Monsieur Jérôme FOURNIER, Adjoint à la Directrice des sports, représenté par monsieur Jean de LABRUSSE, Chargé de mission inclusion sociale par le sport, bureau de l'élaboration des politiques publiques du sport, DS.1A
- Madame Sophie AGON, Chargée d'études et d'analyses, Direction des sports
- Madame Juliette ANFRIANI, Chargée de mission sport et jeunesse, Direction des sports
- Madame Cécile NICOL, Directrice régionale académique d'Ile-de-France à la jeunesse, à l'engagement et aux Sports
- Monsieur Fabien CANU, Directeur Général de l'INSEP, représenté par madame Laurence BLONDEL, Responsable de l'accompagnement aux projets Formation et Pro. des Sportifs de haut niveau

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

- Madame Anna SARA, Adjointe au chef de bureau de l'action éducative et de la vie scolaire, Direction générale de l'enseignement et de la recherche

COLLECTIVITES TERRITORIALES

- Monsieur François SAUVADET, Président de l'Assemblée des Départements de France (ADF), représenté par Monsieur Marc FLEURET, Président du Conseil départemental de l'Indre

FEDERATIONS ET SYNDICATS

- Monsieur Charles FERREIRA, Président de la Fédération Française de Danse, membre du Conseil d'Administration du CNOSF, représentant le CNOSF

- Monsieur Michel DARCY, Président Général Délégué de la Fédération Sportive des ASPTT, représentant le CNOSF
- Monsieur Cédric TERRET, Président de la Fédération Française du Sport Universitaire (F.F.S.U.)
- Madame Véronique MOREIRA, Présidente de l'Union sportive de l'enseignement du premier degré (U.S.E.P.), représentée par monsieur Jérôme VANDENABEELE, Directeur national de l'USEP
- Monsieur Vincent CHARRIER, Directeur du Service régional UNSS Versailles
- Monsieur Denis MIGUET, Directeur Départemental UNSS Seine-et-Marne
- Monsieur Olivier TOUTAIN, Président de la PEEP
- Madame Nathalie FRANÇOIS, Secrétaire nationale - S.N.E.P./ F.S.U.
- Monsieur Benoit HUBERT, Secrétaire général du S.N.E.P./ F.S.U.
- Madame Emilie DUCRET, membre de la direction nationale du S.N.E.P./ F.S.U.
- Monsieur Julien GIRAUD, membre de la direction nationale du S.N.E.P./ F.S.U.
- Monsieur Camille JACQUES, membre de la direction nationale du S.N.E.P./ F.S.U.
- Monsieur Aladin PETITE, représentant le FNEC FP-FO

ELUS DES ASSOCIATIONS SPORTIVES

- Madame Mélanie PELTIER, enseignante EPS, animatrice AS, élue des AS, Collège La Mare aux Saules, Coignièrès, académie de Versailles
- Monsieur Gil BOISSÉ, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, LGT Pierre de Ronsard, Vendôme, académie d'Orléans-Tours
- Monsieur Mehdi HENNOUNI, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, Lycée général et technologique André Theuriet, Civray, académie de Poitiers
- Madame Nathalie VITALI, enseignante EPS, animatrice d'AS, élue des AS, Collège Sarrola-Carcopino, Baleone, académie de la Corse
- Monsieur Lionel GIRAUDON, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, Collège Nelson Mandela, Flouirac, académie de Bordeaux
- Madame Coralie RUDOLF, enseignante EPS, animatrice d'AS, élue des AS, Lycée Marc Bloch, Bischheim, académie de Strasbourg
- Monsieur Pierre HONNORÉ, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, Lycée Dumont d'Urville, Toulon, académie de Nice
- Monsieur Emmanuel LESNÉ, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, Collège Anne de Bretagne, Rennes, académie de Rennes
- Madame Florence POLONIO, enseignante EPS, animatrice AS, élue des AS, LP Jacques Dolle, Nice, académie de Nice
- Monsieur Frédéric LENORMAND, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, Collège Alphonse Allais, Val de Reuil, académie de Rouen

- Monsieur Sylvain QUIRION, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, Collège François Truffaut, Gonesse, académie de Versailles
- Madame Claire MAZZOLENI, enseignante EPS, animatrice d'AS, élue des AS, Collège Henri Wallon, Ivry sur Seine, académie de Créteil
- Monsieur Thierry RAYNAL, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, Legta Saint Lo Thère, Le Hommet d'Arthenais, académie de Caen
- Monsieur Eric OLIVERO, enseignant EPS, animateur AS, élu des AS, Lycée Jean-Bastiste Corot, Savigny sur Orge, académie de Versailles

ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES :

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES

- Monsieur Bruno BETHUNE, IGESR, Collège jeunesse, sports et vie associative
- Monsieur Mathieu BLUGEON, IGESR, Collège établissements, territoires et politiques éducatives
- Monsieur Christophe MAUNY, Directeur académique des services de l'Education nationale du Gard
- Monsieur Alexandre FALCO, Directeur académique des services de l'Education nationale de la Lozère
- Monsieur Rachid FRIHMAT, Principal du Collège Daniel Mayer, Paris 18e
- Madame Mona PANTEL, Conseillère d'animation sportive, Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES) - Yvelines

COLLECTIVITES TERRITORIALES

- Madame Carole DELGA, Présidente de l'Association des Régions de France (ARF)

FEDERATIONS et SYNDICATS

- Madame Valérie QUERIC, Secrétaire nationale du SNPDEN UNSA
- Les 2 représentant(e)s de la F.C.P.E.

ELUS DES ASSOCIATIONS SPORTIVES

- Monsieur Loïc DAROUSSIN, enseignant EPS, animateur d'AS, élu des AS, Collège Albert Camus, Lumbres, académie de Lille

I) Ouverture par Jean HUBAC, représentant la ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse, des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques

Monsieur Jean HUBAC souhaite une très bonne année 2024 à l'ensemble des membres aussi bien sur le plan personnel que sur le plan professionnel, sachant que cette nouvelle année nous amènera à un très bel évènement sportif que constituent les Jeux Olympiques et Paralympiques qui se dérouleront à Paris.

II) Déclarations liminaires

Madame Nathalie VITALI, enseignante EPS, animatrice AS, élue des AS, académie de la Corse :

Nous débutons cette Assemblée générale de l'UNSS par un carton rouge. Partout sur le territoire, les animateurs et animatrices d'AS font remonter leur déception, leur colère ou leur incompréhension. En effet, toutes les décisions prises depuis trois ans - sans concertation avec le terrain - ont été défavorables au sport scolaire, voire néfastes. Même si après maintes discussions, la DN a fait marche arrière sur certaines décisions, le sport scolaire s'est appauvri. Et que de temps perdu ! d'énergie dépensée ! de manque de confiance ! Les élu(e)s des AS possèdent pourtant une certaine expertise et même une expertise certaine qui permet d'éviter ce genre d'écueils. Pourquoi ne pas en tenir en compte avant toute prise de décision ?

Ainsi, si nous comprenons la nécessité de sécuriser notre association, l'accord cadre transports a fait exploser les budgets. Cette décision associée à la baisse des crédits d'animation a obligé les collègues à annuler des rencontres ; certain(e)s même n'en ont plus programmé faute de moyens financiers. Au final, ce sont toujours nos élèves qui en subissent les conséquences. A ce propos, le représentant du ministre a signalé en fin d'AG du 27 juin 2023 qu'il faudrait, je cite, « analyser la situation de façon très précise et revoir l'accord cadre si cela persiste » (Cf. page 23 du PV). Depuis, qui a été concerté et quelles solutions ont été trouvées ? Le représentant du ministre a également déclaré « qu'on ne doit pas réduire les rencontres en territoire ». Or, comme nous le disions, nous subissons déjà l'annulation d'événements à tous les niveaux de compétition, du district jusqu'au national (exemples : Championnat de France de ski, événement la Lycéenne...) ainsi qu'une baisse du nombre de participants aux cross départementaux et académiques par manque de financement pour les bus. Heureusement que nous pouvons encore compter dans de nombreuses académies sur le soutien des collectivités territoriales au niveau financier ; nous les en remercions. En revanche, nous constatons un recul de la mise à disposition gratuite des installations.

Le million dépassé de licencié(e)s peut laisser penser que le sport scolaire se porte bien. Si nous en sommes très fier(e)s, ce chiffre cache pourtant la difficulté pour nos élèves de lycées de participer aux entraînements comme aux compétitions de l'AS les mercredis après-midi fortement impactés par la dernière réforme des lycées. Les annonces gouvernementales du ministre ATTAL avec la mise en place de demi-groupes en collège laissent d'ailleurs présager une expansion de ces difficultés.

La Direction nationale nous a présenté en juin un déficit de cinq millions d'euros dont les justifications ne nous avaient déjà pas convaincu(e)s. En à peine sept mois, ce déficit a explosé, se portant à plus de treize millions d'euros ! Nous attendons des explications crédibles. On ne peut pas de nouveau l'attribuer aux rattrapages des salaires ni à la gabegie des Gymnasiades.

Ainsi, pourquoi engager des cabinets privés alors qu'on a embauché de nouveaux personnels à la Direction nationale ou pourquoi avoir embauché de nouveaux personnels à la Direction nationale si l'on doit encore faire appel à des cabinets privés ? Les compétences des uns et des autres seraient-elles remises en cause ? Nous nous interrogeons alors sur la proportion que représente la masse salariale de la Direction nationale dans le budget puisque cela n'apparaît pas clairement. Pouvons-nous savoir où en est la mise à jour de l'organigramme que nous avons réclamée lors de la dernière instance alors même que certain(e)s employé(e)s ont été recruté(e)s maintenant depuis deux ans ?

Nous nous félicitons du recul de l'obligation de noter le mail des parents dans OPUSS ou que l'encadrement des licencié(e)s sur les entraînements et les rencontres UNSS soit fait par l'enseignant d'EPS de l'établissement. Nous serons vigilants à ce que ces décisions soient pérennes. Nous sommes méfiant(e)s car, malgré certaines affirmations en instance, des situations dénoncées se reproduisent. Pour exemple, l'organisation de championnats ISF. Pour nous, il n'est pas question d'organiser des championnats d'Europe de Handball scolaires alors même qu'aujourd'hui nos licencié(e)s sont privé(e)s de compétitions de niveau district, départemental ou académique. Or, la candidature de la France est annoncée sans qu'elle ait été débattue et validée par les membres de cette assemblée générale.

Pour terminer cette déclaration, nous reprendrons les trois termes utilisés dans la diapositive du Directeur national présentée en décembre dernier :

- Sincérité : les élu(e)s des AS ont dénoncé la sincérité des budgets lors de l'AG du mois de juin 2023 en disant que le budget n'était pas tenable. Six mois plus tard, nous en sommes à sept millions supplémentaires de déficit !
- Transparence : les documents financiers présentés par un prestataire privé devraient être intelligibles par tous. Or, ils sont d'une telle complexité que nous pouvons difficilement les exploiter. En revanche, le déficit de treize millions d'euros est lui parfaitement visible et confirme les craintes annoncées.
- Vision 2030 : A raison de sept millions de déficit supplémentaires tous les six mois, l'horizon 2030 nous apparaît bien sombre...

Nous vous remercions pour votre écoute

Monsieur Benoit HUBERT, Secrétaire général du SNEP-FSU :

Au-delà des vœux de bonne année que j'adresse au nom du SNEP-FSU à l'ensemble des membres de l'Assemblée Générale de l'UNSS et à toutes celles et ceux qui au quotidien la font vivre, faisons le vœu que le sport scolaire retrouve un fonctionnement apaisé avec une vitalité renouvelée incluant une démocratie en acte et une santé financière réinstallée grâce à des mesures fortes préservant le cœur de notre activité, les rencontres.

Cette nouvelle année est marquée par la nomination d'une nouvelle ministre avec un périmètre ministériel élargi qui pose, compte tenu des enjeux lourds tant à l'Éducation nationale qu'aux Sports à l'aube des JOP de Paris, de nombreuses interrogations et laisse dubitatif. Au-delà de la polémique suscitée par son positionnement sur le privé et l'attaque formulée à l'égard de l'École publique, gratuite et laïque, nous aurons sur notre champ propre à éclaircir plusieurs points parce que contrairement à ses propos, la « place renouvelée du sport à l'école » ne s'appuie pas « sur le socle de l'EPS et des AS ». L'EPS et les AS ne sont pas le socle du sport à l'école, ILS SONT le Sport à l'école ! Il en va de même sur la nouvelle conception des fondamentaux mises en avant : « lire, écrire, compter, bouger ». Le temps de l'École, le temps des apprentissages n'est pas celui du bougé... À la rigueur de l'apprendre à bouger, mais encore faut-il savoir ce qu'on met derrière ce terme ! Bouger pour bouger n'est pas ce qui est attendu pour un réel impact des JOP, l'EPS n'est pas du gigotage, du défolement et de la santé, nous avons des contenus liés aux pratiques sociales de référence, à la culture à transmettre. En cette année où le sport est devenu grande cause nationale et où le premier ministre, alors ministre de l'Éducation, avait promis de mettre l'EPS à l'honneur, nous attendons des actes forts inscrits dans le dur et non de dispositifs dont la pérennité est conjoncturelle et intimement liée aux JOP.

Clarifier les concepts, les positions de chacun pour éviter les confusions, les amalgames, les concurrences est nécessaire si on veut gagner en lisibilité et pouvoir travailler sereinement à des continuités possibles !

Porter la cause nationale du sport dans le système éducatif ne doit pas être un artifice communicationnel. Les réformes portées par le gouvernement pour l'Éducation nationale portent atteinte à cette cause. La réforme du lycée et sa déstructuration grève de plus en plus les mercredis après-midi et nuit à l'engagement des jeunes dans la pratique ; la réforme de la classe de terminale en lycée professionnel laissera les jeunes lycéens sans pratique physique une bonne partie de l'année, les rencontres UNSS sont de plus en plus impactées par le zèle autour de la question du remplacement de courte durée, les deux heures de sport supplémentaires au collège génèrent des concurrences néfastes au développement de la pratique de toutes et tous, le manque de recrutement aboutit à des classes de plus en plus chargées nuisant à la prise en compte de chacun et à leur pratique effective... Les conditions de travail se dégradent toujours plus et si chacun en fait le constat, aucune réponse structurelle efficace n'est

apportée. C'est pour un métier revalorisé, des conditions de travail améliorées, une revitalisation de l'EPS et du sport scolaire que les enseignants d'EPS seront dans la rue dès le 1^{er} février.

S'agissant de l'UNSS qui est notre sujet du jour, même s'il n'est pas extérieur aux conditions décrites, nous vivons une véritable crise. Des manifestations, des pétitions, des rassemblements dans une période relativement courte, c'est du jamais vu et c'est le signe que quelque chose dysfonctionne. On nous dira probablement que tout va bien et qu'il nous faut être patients mais il n'est pas possible de sacrifier une génération de jeunes à l'aune de difficultés budgétaires et de choix politiques. En attendant le rapport de l'Inspection Générale, peut-être serait-il utile de s'inspirer du rapport Buffet/Diagana parce que notre UNSS ne semble pas à distance complètement des difficultés relevées pour les fédérations sportives, au moins sur le plan de la démocratie interne.

Des décisions verticales sans dialogue comme la suppression des compétitions de ski à un mois de leur tenue, faisant fi du travail des enseignants pour les préparer, du travail permanent auprès des élèves licenciés pour les préparer, des CMN averties post décision etc. La démocratie est en panne et c'est un moindre mot que de le dire. La structure nationale de l'UNSS aura beau jeu de renvoyer la responsabilité au choix de suppressions de rencontres aux services déconcentrés quand ces derniers se trouvent dans l'obligation d'arbitrer faute de moyens. Les 12 millions de déficit ne sont pas de leur responsabilité mais on les pointe facilement du doigt quand sous la contrainte financière ils se trouvent dans l'impossibilité d'organiser des rencontres... C'est inacceptable et un déni de responsabilité !

Mesdames et messieurs les membres de l'Assemblée Générale, vous n'aurez sans doute pas été surpris par la présence d'un comité d'accueil des collègues militants du SNEP-FSU. Pour nous, l'heure est grave. Il y a 15 ans, nous étions déjà présents sur ce même parvis pour défendre le service public du sport scolaire au moment du détachement des cadres ; détachement qui éloignait l'UNSS du service public de l'éducation. Aujourd'hui c'est toujours le service public du sport scolaire que nous défendons. L'UNSS doit cesser de recourir à plus d'externalisation, elle doit changer sa politique budgétaire.

Nous sommes à l'heure du bilan financier de l'exercice 2022-2023. Le déficit catastrophique de 12.3M€, et plus particulièrement les orientations et choix budgétaires de la direction nationale UNSS, sont pour nous inacceptables ! C'est un sérieux coup porté à tous et toutes nos collègues cadres et animateurs / animatrices d'AS qui organisent les rencontres pour nos licenciés en optimisant et en mutualisant les transports et en cherchant constamment à minimiser les coûts dans tous les domaines.

Sur la diapositive d'introduction du dernier CA, le directeur affichait les mots « sincère, transparent, vision 2030 ». Comment peut-on y croire alors que ni le CA, ni l'AG n'ont pu étudier le budget complet 2022-2023, budget que le SNEP-FSU a réclamé à plusieurs reprises ? Comment y croire quand la direction financière revient sur ses engagements envers les services UNSS en ne versant les crédits de fonctionnement et d'animation qu'au compte-gouttes et désormais uniquement sur les comptes Manager one ? Comment pourrions nous concrétiser le PNDSS 2024-2028 dont les 1^{ers} contours nous seront présentés aujourd'hui si nous n'avons pas les ressources financières suffisantes ?

Aujourd'hui nous sommes face au fait accompli. La direction nationale a dépensé de l'argent sans limite et souvent sans avis des instances. Le ministère a laissé faire en accordant à la DN une confiance aveugle malgré les multiples alertes. La DN ne peut pas faire porter à l'ancienne direction la responsabilité de ce déficit, c'est bien trop facile. Pour l'année 2022, elle a justifié le déficit par celui de la Gymnasiade et par les remises sur le contrat licences (COVID) et pour la période de janvier à août 2023 ce serait uniquement la faute à l'inflation et 2 saisons de championnats de France. Encore heureux que nous ayons dépensé de l'argent pour les rencontres, c'est bien l'objet de l'UNSS. Sans rencontre, elle n'a plus aucune raison d'exister.

Nous y reviendrons plus précisément au moment du compte de résultats car c'est dans la nature et le montant de certaines dépenses qu'il faudra regarder pour trouver des explications au déficit et prendre des décisions pour orienter différemment la politique budgétaire de l'UNSS.

Les élèves ainsi que leurs enseignants sont toujours au rendez-vous puisque nous approchons le final du nombre de licenciés de l'an dernier (1 050 000 aujourd'hui et 1 175 000 en juin 23). Mais pour combien de temps si nous annulons des rencontres comme ce qui est en train de se passer à l'heure actuelle ? Le risque est grand d'un repli sur soi des AS et d'une grande démotivation des élèves et des enseignants.

À cela il faut ajouter la nouvelle difficulté d'application parfois très zélée du Remplacement de Courte Durée. Je l'ai déjà évoqué mais la pression de certains chefs d'établissements mais aussi de certains Recteurs et/ou DASEN pour que nos collègues soient obligatoirement remplacés ou pour qu'elles et ils rattrapent leurs cours devient de plus en plus problématique. Nos collègues cadres sont très inquiets car elles et ils n'ont plus aucune certitude d'avoir suffisamment de profs pour assurer l'organisation, l'encadrement, voire la sécurité des élèves pour les rencontres.

Nous sommes en pleine phase des rencontres départementales, académiques, voire de championnats de France et tout cela se fait dans la plus grande incertitude. Il est plus qu'urgent que le ministère précise que l'UNSS, pour son bon fonctionnement, ne doit pas être assujettie au RCD. Vous nous avez dit au CA du 15 décembre qu'un courrier en ce sens était en préparation et qu'il serait adressé aux Recteurs/DASEN et chefs d'établissements. Nous l'attendons toutes et tous avec impatience.

Enfin, puisque les instances de l'UNSS sont en train d'être renouvelées à tous les échelons, nous attirons votre attention sur le fait qu'un certain nombre de DASEN n'ont pas fait remonter les noms des personnes qu'ils doivent désigner pour siéger dans les CDUNSS. De la même manière, les organisations syndicales représentatives au plan académique n'ont pas toutes été sollicitées pour désigner leurs représentants, ou encore certaines OS ont été sollicitées à tort. Nous demandons à la DGESCO d'adresser un courrier de rappel aux DASEN et Recteurs dans les plus brefs délais car les CDUNSS devront être réunis entre le 22 janvier et le 2 février. Sur ce même sujet, nous rappelons que les statuts de l'UNSS prévoient que les deux syndicats les plus représentatifs en EPS désignent leurs représentants pour siéger dans les instances de l'UNSS. Or, depuis le nouveau périmètre des élections professionnelles en 2022, les sièges sont attribués en fonction des résultats de la CAPN et des CAPA second degré. La représentativité des professeurs d'EPS ne peut donc plus être mesurée.

Le SNEP-FSU demande la mise en place d'élections spécifiques aux enseignants d'EPS du second degré dans les meilleurs délais afin de respecter les statuts.

Vous l'aurez compris, pour nous, l'UNSS traverse une crise sans précédent. La gouvernance hyper verticale et le pilotage budgétaire de la DN créent du mal-être et des tensions au sein des services. Les personnels de droit privé craignent pour leurs emplois, les cadres ont toujours les mêmes incertitudes sur le montant des crédits qu'elles et ils vont recevoir, certains personnels de droit privé et cadres sont à la limite du burn out.

Pour donner corps à cette grande cause nationale et à un impact véritable des JOP dans le système éducatif, doubler la subvention du MEN à l'UNSS au bénéfice des rencontres des élèves tout en assainissant la situation présente, améliorer les conditions de travail, augmenter les temps d'EPS, recruter par concours davantage de professionnels formés, revaloriser les salaires... voilà quelques pistes prioritaires à travailler urgemment ! C'est pour que cet impact devienne réalité que les enseignants d'EPS seront dans la rue le 15 mars prochain parce que l'EPS, le sport scolaire, les enseignants et les élèves le méritent.

Monsieur Emmanuel LESNÉ enseignant EPS, animateur AS, élu des AS, académie de Rennes, demande au nom des élus des AS la modification de l'ordre du jour comme suit : la présentation et l'approbation des comptes avant le Rapport général.

Ensuite, les questions diverses n'ont pas été traitées lors de la dernière instance. Une réponse par email ne vaut pas les échanges possibles en présentiel. Lorsque cela sera possible, les réponses aux questions seront traitées pendant la tenue de la séance, sinon il est demandé à ce que la partie des questions diverses soit placée avant les questions d'actualité, le PNDSS et le Comité Ethique et Déontologie.

Monsieur Jean HUBAC, DGESCO, répond, concernant la modification de l'ordre du jour, qu'il y avait une logique à traiter le Rapport Général et les finances à la suite. Ce que l'on pourrait faire, c'est présenter le Rapport général et les finances et voter le rapport ensuite. On commence par le fond puis les aspects financiers, ce qui n'est pas un moyen de minimiser cet aspect.

Les questions diverses ne sont pas des vraies questions diverses puisqu'elles sont des points de l'ordre du jour. Celles qui sont diverses concernent des points différents de l'ordre du jour et peuvent être complétées par un écrit. L'ordre du jour est très copieux et nécessite que l'on soit efficace dans les questions et dans les réponses si l'on veut tout aborder dans un délai raisonnable.

Concernant les sujets abordés lors des déclarations liminaires, le périmètre du ministère a évolué et retrouve le format du premier quinquennat du président de la République, ministère de l'Education nationale, de la Jeunesse, des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques, au regard des échéances.

Les nominations au cabinet ministériel ne sont pas toutes connues à ce jour. Le portage de la partie Sport n'est pas défini.

Sur la réforme du lycée et sur la question du remplacement de courte durée (RCD) avec l'impact des activités du mercredi, il avait été demandé aux secrétaires généraux des académies un point de situation que l'on n'a pas

encore. L'idée étant que si les choses sont avérées d'un point de vue général, un courrier pourrait être envoyé. Cela est en lien avec la continuité pédagogique car il n'y a pas que le sport, il y a aussi toutes les sorties dites culturelles.

Concernant la sécurisation des instances, il n'est pas certain qu'un courrier de relance soit nécessaire, bien que nous soyons vigilants sur leur bon déroulement en toute démocratie.

Concernant les difficultés liées à d'autres sujets récurrents comme celui de l'accord cadre transport, la plus simple des réponses serait de sortir de cet accord avec une sécurisation mais cela suppose que nous soyons clairs sur les points de cette situation dans l'ensemble des départements, à savoir si la situation est globale ou ne touche que certains territoires. Il faut donc une étude objective de la situation.

Le rapport de l'inspection générale n'est pas pour l'instant communiqué au cabinet du ministre, donc on ne peut rien en dire. Un tel rapport n'a pas pour vocation à être publié et c'est le ministre qui décidera de sa publication ou non.

Il a été évoqué les difficultés qu'amèneront les groupes de niveau au collège, notamment sur les emplois et l'impact sur le sport scolaire. Pour l'instant, il faudra être attentif à ce que les horaires ne soient pas dégradés pour les pratiques en dehors de l'emploi du temps.

Monsieur Olivier GIRAULT, Directeur national de l'UNSS, souhaite une très bonne année à tous les membres et développe les points qui ne l'ont pas été auparavant.

Concernant l'EURO Handball, rien n'est engagé. Seule la réflexion a été engagée pour ne pas reproduire des erreurs passées comme la maîtrise des coûts, peu voire pas de transports avec l'utilisation des ressources franciliennes, une mobilité verte à zéro transport, travailler avec le rectorat. Des rendez-vous ont été pris et à ce jour, nous sommes qu'à l'étude des dispositions pour présenter ou non le projet. Nous posons une date butoir au 1^{er} février pour déterminer si nous nous projetons ou pas vers cette organisation.

Madame Coralie RUDOLF, enseignante EPS, animatrice AS, élue des AS, académie de Strasbourg, s'interroge car, sur le site de l'ESSF, l'annonce du championnat d'Europe en 2025 apparaît bien du 5 au 10 mai à Créteil.

Monsieur GIRAULT précise que cette fédération européenne est jeune, qu'il y a eu une réunion récemment où le projet a été évoqué. Cela sera rectifié sur ce site.

Concernant la transparence que vous évoquez, c'est complexe car les documents sont dits compliqués mais reflètent l'entièreté des éléments. Si l'on simplifie, on modifie. Nous ne nous sommes jamais défaussés pour répondre aux questions.

C'est complexe mais très détaillé.

Monsieur Mehdi HENNOUNI, enseignant EPS, animateur AS, élu des AS, académie de Poitiers, déclare que l'erreur sur le site de l'ESSF est liée également à une erreur de l'UNSS.

Monsieur GIRAULT répond que la direction nationale s'est peu intéressée de l'international. Tenant compte du contexte, des décisions immédiates sont à prendre et ont été prises en mettant l'international au second plan. La priorité reste de bien structurer notre sport scolaire en France.

Monsieur Emmanuel LESNÉ, enseignant EPS, animateur AS, élu des AS, académie de Rennes, revient sur la réponse relative aux finances. Les documents présentés sont analytiques.

Le bilan financier devrait relater ce que l'UNSS fait et non pas nous obliger à une gymnastique pour retrouver ce qui correspond à de la réalité, au fonctionnel dans une multitude d'écriture.

En reprenant les documents de 2021, lors de la précédente direction, nous étions parvenus à des documents plus explicites où nous retrouvions les éléments fonctionnels.

Actuellement, c'est plus compliqué pour les élus car les lignes englobent plusieurs éléments.

Monsieur GIRAULT avoue être perdu car la volonté reste celle d'être le plus explicite possible concernant les finances de la fédération.

Quel cadre souhaitez-vous in fine ?

Dernier point soulevé est celui des investissements, l'idée très forte est de doter l'UNSS d'outils, afin que l'UNSS puisse aller chercher des subsides pour se réaliser également.

Monsieur ALEXIS RIDDE, Chef du bureau Elaboration des politiques publiques du sport, représentant la ministre de l'Education nationale, de la Jeunesse, des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques, et ce ministère de nouveau élargi, ajoute que le ministère des sports est concentré sur la réussite des Jeux Olympiques et Paralympiques mais aussi et surtout sur la préparation de l'héritage des jeux olympiques. La direction des sports s'applique au quotidien à développer notamment la pratique pour tous partout du plus jeune au plus grand âge. Dans ce cadre, parce que l'UNSS a un rôle particulier à jouer, le ministère continuera en 2024 à soutenir ses actions via l'agence nationale du sport, à financer le contrat de développement et le projet sportif fédéral.

III) Mise à l'approbation du procès-verbal de l'AG du 27 juin 2023

Monsieur Jean HUBAC, DGESCO, propose que l'on entre dans l'ordre du jour en commençant par l'approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale de juin 2023.

Résultat du vote (55 votants) :

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

IV) Présentation du rapport général

Monsieur Olivier GIRAULT, Directeur national de l'UNSS, remercie en préambule le directeur national adjoint, Victor POULAIN, pour le travail accompli et signale que Monsieur POULAIN va quitter la structure pour d'autres horizons.

Ce rapport s'inscrit sur le même format, ce qui permettra de gagner du temps pour les années à venir. Ce rapport synthétise ce qu'est notre fédération quelques fois peu connue.

Ce rapport affiche nos chiffres, le nombre de licenciés, le rapport filles/garçons, le nombre d'élèves en situation de handicap qui pratique au sein de la fédération, les Jeunes Officiels de la génération responsable, nombre conséquent qui entraîne un travail avec les fédérations délégataires, la réflexion sur le nombre d'élèves à encadrer et le coût que cela génère, le classement des sports les plus pratiqués avec le Crosscountry mais aussi le badminton au féminin par exemple. Cela permet d'observer les attentes et les besoins des élèves.

Des dossiers transversaux sont essentiels. Par exemple, la Lycéenne est un programme essentiel comme le Sport Partagé. Ce sont des spécificités de notre fédération qu'il faut mettre en avant. La promotion de l'engagement et de la citoyenneté est également un pilier essentiel de notre fédération que nous devons montrer comme la Journée Nationale du Sport Scolaire ou « Vis Les Jeux » organisés dans les Hauts-de-Seine ainsi que le JAN+ (j'apprends à nager)

Le programme ETHIC action, reconnu, utile qui prend de plus en plus de place, donne surtout de la visibilité, notamment dans les grandes institutions qui nous reçoivent que sont l'Assemblée nationale, le Conseil d'Etat, la Sorbonne. Ce prix Ethic action montre toute la palette de l'UNSS en dehors du sport.

Monsieur Jean HUBAC, DGESCO, propose de reporter la discussion sur tout ce qui vient d'être évoqué, comme le vote du rapport général, après les aspects financiers.

Madame Mélanie PELTIER, enseignante EPS, animatrice AS, élue des AS, académie de Versailles, souhaite répondre aux propos du directeur national. Les élèves coûtent mais paient également ! L'apport des familles dans le budget est important et on annule des activités en territoire. On peut s'améliorer, notamment en lycée, en

réservant le mercredi après-midi pour l'association sportive ou en libérant les élèves de lycée professionnel lors des stages. Ce n'est pas de la responsabilité de l'UNSS mais cela permettrait un meilleur accès aux élèves.

La valorisation de l'action citoyenne dans « Parcoursup » n'est toujours pas mise en avant pour l'élève.

La pénurie des installations fait que les enseignants font des choix en termes d'activités sportives, afin que le plus grand nombre d'élèves pratique.

Certaines Lycéennes ont été annulées au regard des baisses de crédit et de choix opérés en territoire. Il faudrait pérenniser la pratique, pas seulement sur des événements promotionnels mais sur de la pratique régulière.

D'autre part, les collectivités abondent dans certains territoires comme les Hauts-de-Seine pour « Vis Les Jeux », c'est une bonne chose, pour d'autres ce n'est pas le cas.

Madame PELTIER remercie Victor POULAIN qui a mené ce rapport de manière remarquable et qui a pris en compte la plupart des propositions des élus des AS.

Cependant, les élus des AS sont en désaccord sur la partie financière du chapitre 8. Si le rapport d'activité est voté en même temps que les éléments financiers, les élus voteront contre le Rapport général.

Monsieur Jean HUBAC, DGESCO, ajoute sur le point de Parcoursup que l'engagement citoyen des élèves peut être identifié, de même pour les sportifs de haut niveau.

Le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche réfléchit à valoriser l'engagement citoyen des étudiants. Un engagement d'élève dans la durée mérite d'être signalé.

Madame Nathalie FRANÇOIS, Secrétaire nationale du SNEP-FSU, remercie également Victor POULAIN pour la grande qualité de son travail, signale le manque de féminisation dans le rapport. Les activités artistiques doivent être beaucoup plus présentes et visibles.

Madame FRANÇOIS regrette également que le Ministère de l'Education nationale ne soit pas en première place du Rapport général. Il donne une subvention et couvre la compensation des salaires des DNA, etc.

C'est une bonne chose de mettre en avant les collectivités territoriales qui permettent de renforcer l'animation au local.

Ces détails sur la partie financière auraient pu être mis en annexe du compte de résultat à minima pour plus de clarté.

Monsieur GIRAULT explique qu'il est facile de travailler avec les Hauts-de-Seine, collectivité plus réceptive, mieux dotée, mais avec laquelle le Directeur a travaillé pour expliquer ce qu'est l'UNSS et la plus-value que cela peut amener sur le territoire. Si l'on propose des projets qui ont du sens, on est écouté et suivi. Cette dimension politique dans les territoires doit être développée chez nos nouveaux directeurs.

Monsieur HUBAC partage l'observation de Madame FRANÇOIS sur le fait que le Ministère ne figure pas de manière évidente et propose que cela soit fait dans la version numérique avec une mention complémentaire.

Concernant la place des femmes, Monsieur HUBAC demande si l'on a la proportion d'hommes et de femmes dans les différents niveaux, régionaux et départementaux, à l'UNSS, quand le déséquilibre chez les personnels de droit privé à l'UNSS s'explique par le type de poste occupé.

Monsieur François MICHELETTI, IGESR, Groupe Education Physique et Sportive, Groupe mission de l'enseignement primaire, souligne le déficit de représentativité au concours des professeurs d'EPS entre les hommes 70% et les femmes 30% qui s'explique par le manque d'attractivité à l'entrée en STAPS et le ratio en faveur des hommes aux concours.

Monsieur HUBAC propose de passer au point financier.

V) Présentation financière

Monsieur Olivier GIRAULT, Directeur national de l'UNSS, reprend la parole sur l'aspect financier en présentant les points du diaporama.

Avec l'inflation, l'accord cadre, les différents arbitrages privilégiés, nous sommes au niveau territorial sur une année particulière.

La fédération doit avancer, le modèle économique évolue et nous devons nous projeter sur un modèle adapté.

Concernant la partie financière du PPT, quelques éléments :

- Un exercice atypique : Des faits majeurs comme la Gymnasiade,
- Un exercice comptable de 20 mois,
- L'intégration des districts en comptabilité,
- La poursuite de la mise en conformité à la demande de la Cour des comptes et autres.

Monsieur Jean HUBAC, DGESCO, note qu'il n'y a pas de réelle relation entre la Gymnasiade qui est du surcoût et l'intégration des districts qui n'est pas du coût.

Madame Marie-Céline COURTET, Directeur Pôle administratif, finances, juridique & RH, précise que pour la première fois, les flux comptables ont été intégrés à la comptabilité de l'UNSS conformément aux demandes anciennes de la Cour des comptes et des différentes inspections générales. Au cours de l'exercice de 20 mois, ouvert au 1^{er} janvier 2022 et clos au 31 août 2023, les districts ont dépensé 9,2 millions d'euro. Les recettes s'évaluent pour la même période à hauteur de 7,4 millions d'euro. Cela engendre donc une perte de près de 1,8 million d'euro qui est financé par la trésorerie présente sur les multiples comptes bancaires locaux.

Monsieur Thierry RAYNAL, enseignant EPS, animateur AS, élu des AS, académie de Caen, constate que les districts ont perçu moins de remboursement de transport.

Madame COURTET évoque le fait que dans certaines réunions de rentrées des districts, de CDUNSS ou de CRUNSS, il n'a pas été demandé de cotisations ou de mutualisations de transport sous prétexte qu'il y avait de l'argent sur les comptes bancaires et en méconnaissance des règles comptables et fiscales. Cela représente ainsi un manque à gagner pour l'UNSS. Dans les produits des districts, 4,8 millions d'euro proviennent des services départementaux ou des services régionaux et ne doivent pas être considérés comme des recettes mais comme des flux de trésorerie internes. En outre, près de 2,9 millions d'euro sont des subventions locales et sont de réelles recettes.

Madame Mélanie PELTIER enseignante EPS, animatrice AS, élue des AS, académie de Versailles, ajoute qu'il y a de nombreux districts qui demandent des cotisations aux AS car ils ne peuvent pas toucher de subvention.

Madame COURTET explique que pour la relance post COVID, de nombreuses rencontres ont été organisées, notamment dans les districts.

Les dépenses et les produits des districts ont été saisis par les 600 coordonnateurs dans des tableaux sous Excel au cours de l'exercice 2022 - 2023, avec un niveau de qualité très variable.

A la demande des différentes instances de contrôle (Inspection générale en 2011 et Cour des comptes en 2019), une première étape a été réalisée à la fin de l'exercice 2021 par l'intégration de la grande majorité des soldes des 600 comptes bancaires au 31 décembre 2021. Au cours de l'exercice 2022 - 2023, ce sont 29 000 mouvements (recettes ou dépenses) qui ont été saisis au travers de 600 tableaux sous Excel, au final contrôlés, reclassés et consolidés pour être reversés dans les 100 bases comptables des départements. Le contrôle a nécessité un grand nombre de reclassements, notamment pour assurer une cohérence entre les sommes déclarées reçues par les districts en provenance des services départementaux et les sommes déclarées par les mêmes services départementaux comme versées aux districts. Cela a représenté environ 3800 flux à pointer individuellement de part et d'autre.

comptabilité analytique. Outre les absences de recettes, le budget présenté et voté présentait des erreurs d'addition, ne le rendant ni juste ni opérationnel.

Le réalisé 2022/2023 met en exergue, notamment pour identifier le soutien de l'UNSS aux AS et aux familles, dans le cadre de la reprise post covid, le manque à gagner des licences non prélevées. En outre, ont été identifiées dans la plaquette financière, les gratuités partielles ou totales (tous les nouveaux adhérents, les IME, les établissements PJJ, les établissements de l'AEFE...).

Le modèle économique de l'UNSS doit être interrogé :

L'UNSS a des recettes relativement stables et décorréées des dépenses qui, elles, sont en hausse. Nos calculs sont basés sur le nombre d'élèves scolarisés qui baisse et non pas sur le nombre de licenciés qui lui augmente. Outre les subventions nationales et locales (qui représentent en fonction des années autour de 40% des ressources), le modèle économique de l'UNSS est principalement assis sur :

- La participation des associations sportives des établissements dans le cadre de leur affiliation (80 €/établissement) payée en début d'année scolaire, soit environ 750K€.
- La participation des familles sous la forme d'une cotisation payée à l'AS (Association Sportive dans l'école) d'un montant moyen de 20€. Cette participation n'est pas versée à l'UNSS, mais à l'association sportive, membre de l'UNSS. En fonction de critères spécifiques anciens, les associations sportives versent à l'UNSS un forfait licences en fonction de leur statut et du nombre d'élèves dans l'établissement scolaire, soit par prélèvement bancaire effectué par la Direction nationale, soit par prépaiement (paiement par chèque) encaissé par les services régionaux. Le montant de ces recettes est de l'ordre de 13,3 M€. Cette dichotomie pose des problèmes de l'exhaustivité du recouvrement des sommes.
- La participation des associations sportives aux coûts des transports et des districts au cours de l'année puis spécifiquement pour les championnats de France organisés par l'UNSS, participation aux coûts d'hébergement, de restauration et de navettes.

Ces ressources sont forfaitaires et ne prennent pas en compte l'évolution du coût de la vie (inflation) et des charges de l'UNSS pour l'organisation des rencontres sportives (exemple : transport, restauration, hébergement, ...). En outre, s'agissant des forfaits licences, l'évolution démographique n'est pas prise en compte, pouvant à terme mettre en difficulté l'UNSS.

	nombre d'élèves en 2019	nombre d'élèves en 2020	Δ 2020/2019	nombre d'élèves en 2021	Δ 2021/2019
collège	3 413 150	3 414 350	0,04%	3 407 500	-0,20%
Lycées	2 263 350	2 242 750	-0,91%	2 247 300	0,20%
TOTAL	5 676 500	5 657 100	-0,34%	5 654 800	-0,04%

Les partenariats représentent moins de 1% de l'ensemble des ressources de l'UNSS.

L'organisation très déconcentrée avec une trentaine de services régionaux, une centaine de services départementaux et de très nombreux districts, a permis de fonctionner en toute autonomie mais a aussi accru les risques inhérents à une déconcentration extrême. Chacune de ces structures dispose d'une autonomie financière au travers d'un compte bancaire propre sur lequel elles ont délégation.

Par ailleurs, les dépenses sont croissantes du fait de l'inflation, de l'augmentation du nombre de licenciés (qui nécessitent plus de transport, des espaces plus grands pour être reçus, des gouters en plus, ...) ou encore de l'application des règles de la commande publique (ex. transport). Les dépenses sont en outre plus corrélées aux politiques publiques locales.

Monsieur Thierry RAYNAL, enseignant EPS, animateur AS, élu des AS, académie de Caen : Sur le sujet du contrat licence, les élus sont demandeurs d'un tableau où apparaîtraient ces contrats par académie et département, les recettes qui y sont associées et les versements par la Direction nationale pour l'activité dans les territoires ligne par ligne.

¹ Données issues de l'éducation nationale en chiffres, éditions 2020, 2021 et 2022 et INSEE

Monsieur Olivier GIRAULT, Directeur national de l'UNSS, répond que les collectivités ont demandé si les subventions des collectivités territoriales restaient en territoire ou était agrégées au budget général lors d'un précédent conseil d'administration. La subvention territoriale reste dans le service et est attribuée à l'action fléchée par la collectivité. De plus, il est prouvé au travers des réunions académiques qui sont menées actuellement, que l'UNSS apportait la plus grande part du budget des territoires.

Madame COURTET souhaite étayer les propos d'un exemple et évoque celui de l'académie de Normandie.

- Les revenus issus des affiliations et contrats représentent 714 830 euros.
- Ce qui est reversé sur le territoire : de la trésorerie qui sert à l'animation et le fonctionnement locaux et des dépenses qui sont prises en charges par la Direction nationale mais au bénéfice du local telles que les médailles, les salaires, les assurances, les amortissements. Cela représente pour l'académie de Normandie la somme globale de 1M 307 140 euros.

Madame Emilie DUCRET, représentant le SNEP-FSU, académie de Grenoble : Les trésoriers des AS demandent des comptes et ont besoin de transparence. Les demandes de subvention sont lourdes au regard des sommes perçues et certains parlent de ne plus s'affilier.

Madame COURTET évoque le calcul concernant l'académie de Grenoble. L'UNSS finance à 58% et rappelle l'obligation des associations sportives de s'affilier à l'UNSS. En effet, selon l'article R. 552-2 du code de l'éducation :

- Une association sportive est créée dans tous les établissements du second degré ;
- Cette association est affiliée à l'UNSS et ses statuts doivent impérativement le mentionner.

En conséquence, la constitution et l'affiliation de l'AS sont rendues obligatoires par l'effet de la loi. A ce titre, le refus d'affiliation peut entraîner la mise en cause de la responsabilité du chef d'établissement concerné, notamment par les membres de ladite AS (ou ceux qui devraient/souhaiteraient en faire partie, dans le cas où celle-ci n'aurait pas été constituée).

De surcroît et conformément aux statuts de l'UNSS (article 1er), cette dernière développe pour les élèves licenciés des programmes d'apprentissage de la vie associative, composante essentielle de la citoyenneté. En ne s'affiliant pas à l'UNSS, l'AS concernée prive ces jeunes de la licence sportive à laquelle ils peuvent prétendre, leur permettant le cas échéant de disposer de ressources complémentaires, largement reconnues dans le cadre de l'orientation scolaire (Parcoursup notamment).

En application des articles I.1.1 et I.2.2 du règlement intérieur de l'UNSS, l'affiliation de l'AS à cette dernière, en vertu de la loi, entraîne par ricochet l'obligation pour les élèves adhérents de prendre une licence à l'UNSS. Cette licence peut être délivrée à tout moment de l'année scolaire, sous le contrôle du chef d'établissement qui préside l'AS.

Au demeurant, il est essentiel de licencier l'ensemble des jeunes qui participent aux activités organisées par l'UNSS, afin qu'ils puissent, le cas échéant, bénéficier des assurances souscrites par notre association dans ce cadre.

Madame Mélanie PELTIER, enseignante EPS, animatrice AS, élue des AS, académie de Versailles, précise que ce n'est pas l'affiliation mais le contrat licence, qui prend les AS en otage, qui est contesté.

Monsieur GIRAULT ajoute qu'il faut prendre le sujet dans sa globalité et étudier comment cela impacte notre fédération. Cependant, les exemples qui viennent d'être développés, sont importants pour les CDUNSS et CRUNSS et informent l'ensemble des acteurs de la façon dont les finances sont gérées et reversées.

La présentation de la partie financière du diaporama est reprise et évoque les salaires et l'ancienneté qui a été rattrapée, les pénalités pour non-respect des entretiens et les indemnités de licenciement qui ont été versées dans un moindre coût que prévu. Les salaires bruts chargés sont de 13M d'euros.

Il est à noter que les charges d'un salarié de droit privé sont inférieures à celles d'un fonctionnaire. Cela peut éclairer par rapport aux idées reçues. C'est à titre informatif, il n'y pas de jugement là-dessus.

Les transports, au regard de l'accord cadre et de l'inflation, représentent 21M d'euros dont 7M 5 dans les districts. Plus l'UNSS fonctionne bien, plus cela nous coûte. Plus nous aurons d'élèves, plus les frais fixes augmenteront.

Madame COURTET souhaite préciser les éléments concernant le transport des élèves à l'UNSS :

Au total, de l'ordre de 37 000 lignes comptables de dépenses dont 12 000 rien que dans les districts. Cela représente 30% des mouvements financiers (= lignes comptables) de l'ensemble des lignes comptables de charge. // en valeur à ce jour.

Rien que pour les districts, les frais de transport représentent 7,5 millions d'euro.

A périmètre constant, il convient de retrancher cette somme au total identifié, soit $21,4 \text{ m€} - 7,5 \text{ m€} = 13,9 \text{ m€}$ sur 20 mois, soit rapporté à une année 8,4m€.

Ce montant reste très important et est à comparer au 3.6 m€ dépensés en transport collectif en 2021.

Le tableau ci-dessous permet d'expliquer la hausse très significative de ce poste, au regard du nombre de journées de rencontres en 2021, 2022 et 2023. Le nombre de rencontres explique très certainement en grande partie cet écart.

	2021	2022	2023
Département	967	6367	6410
Académique	157	2161	3278
Inter-académique	0	442	598
National	9	125	132
TOTAL	1133	9095	10418

L'organisation comptable actuelle et l'organisation des données centralisées dans OPUSS ne permet pas malheureusement d'affiner cette analyse.

Les recommandations de la Cour des comptes et de l'Inspection générale portent sur le respect des règles de la commande publique. Cela a conduit, dans un premier temps à passer tout ou partie des commandes par l'UGAP et cela dès le niveau départemental. Le retour terrain et de la pratique a été très négatif d'un point de vue opérationnel. Un groupe de travail a été constitué avec des professionnels de la commande publique et des directeurs opérationnels (SD/SR), afin de mettre en place des appels d'offres idoines (plus de 100 appels d'offres, 1 par département). Cette nouvelle organisation n'a pas amené les effets escomptés et la guerre en Ukraine et la pénurie de chauffeurs suite à la crise Covid a mécaniquement engendré une très forte hausse des coûts².

Les transports de biens matériels et de biens divers sont en diminution, en lien avec l'augmentation de la location de véhicule. C'est une prestation moins externalisée.

Une question diverse a été posée concernant la différence du nombre de salariés entre le rapport et la plaquette. 177 salariés, 166 + 11 au 31 août et 171 sur le rapport général en octobre. La différence se situe au niveau des alternants qui ne sont plus présents sur l'année scolaire 2022-2023.

² [Chiffres clés des transports - Édition 2023 | Données et études statistiques \(developpement-durable.gouv.fr\)](#) : Durement touchée par la crise sanitaire en 2020, la production de la branche transports rebondit de 21,8 % en valeur en 2021. La dépense totale de transport augmente de 16,1 % en valeur par rapport à l'année précédente et retrouve son niveau d'avant la crise sanitaire. Les dépenses des ménages en transport individuel, qui représentent 87 % des dépenses totales en transport des ménages, progressent de 14,8 %, tandis que **les dépenses pour les déplacements en transport collectif, qui avaient considérablement diminué en 2020 (- 49,2 %), s'accroissent de 27,3 %**. Les dépenses des administrations publiques s'élèvent à 56,3 milliards d'euros en 2021. Elles augmentent de 9,3 % par rapport à 2020.

Monsieur Jean Philippe HOREN, Commissaire aux comptes, présente son rapport dans une lecture abrégée. Les comptes sont certifiés sans réserve bien que le résultat soit déficitaire.

L'association a décidé de faire des changements de présentation sur la partie des cotisations et de suivre la partie TVA pour faire des économies futures au niveau des taxes sur les salaires qui pourraient être récupérées.

Intégrer plus de 600 comptes de district a été un exercice difficile, mais il félicite la nouvelle direction financière d'avoir réussi à mettre cela en place au cours d'un exercice.

Le report des excédents a été placé dans les fonds associatifs ou réserves.

Nous avons 21 M d'excédents au titre des années précédentes. Cette année, nous dégageons un déficit de 12M, il restera en réserve 9M.

Les coûts augmentent, il est donc nécessaire de trouver des recettes supplémentaires pour faire de la couverture de charge, soit, et c'est ce qui est le plus certain, de réduire drastiquement la voilure en matière sportive.

Monsieur Thierry RAYNAL, enseignant EPS, animateur AS, élu des AS, académie de Caen, informe que la réponse sur le compte de résultat et les provisions vient d'être donnée, mais pose une autre question concernant les contributions publiques et subventions. Si on multiplie la somme de l'année 2021 par 1,7 qui correspond à 20 mois, on devrait obtenir 22 M d'euros et on se retrouve avec une hausse de ces subventions à 28M d'euros. Comment explique-t-on cela ?

Madame COURTET répond qu'il faut tenir compte des subventions spécifiques fléchées vers le projet Gymnasiade pour environ 6 M d'euro.

Le concours public est en forte augmentation, notamment du fait du soutien des collectivités (Etat + collectivités territoriales) pour la Gymnasiade mais également compte tenu de la durée de l'exercice.

Pour la Gymnasiade, le tableau de suivi est le suivant :

SUBVENTION	TTC		PAYE	PAYE	PAYE	PAYE	PAYE	PAYE	SOLDE
	UNSS	RÉVISION DEC 21	2018	2020	2021	2022	2022	2023	2023
ITEM	5 980 000 €	5 995 000 €	100 000 €	32 262 €	2 810 000 €	839 500 €	1 371 500 €	800 000 €	155 000 €
ETAT	4 600 000 €	4 600 000 €	100 000 €	0 €	2 240 000 €	500 000 €	1 000 000 €	800 000 €	0 €
DGESCO/Sports / DIGES	4 600 000 €	4 600 000 €	100 000 €		2 200 000 €	500 000 €	1 000 000 €	800 000 €	0 €
COLLECTIVITES HOTES	1 380 000 €	1 395 000 €	0 €	0 €	570 000 €	331 500 €	371 500 €	0 €	155 000 €
Région Normandie	500 000 €	500 000 €			350 000 €		150 000 €		
CD 76	150 000 €	150 000 €			75 000 €	0 €	75 000 €	0 €	0 €
CD 14	200 000 €	200 000 €			100 000 €	100 000 €		0 €	
CD 27	100 000 €	100 000 €			30 000 €		30 000 €	0 €	40 000 €
CD 50	25 000 €	25 000 €				25 000 €		0 €	
CD 61	25 000 €	25 000 €				25 000 €		0 €	
Ville de Caen	150 000 €	150 000 €				150 000 €		0 €	
Métropole du Havre	100 000 €	100 000 €					50 000 €	0 €	50 000 €
Métropole de Rouen	100 000 €	100 000 €					50 000 €	0 €	50 000 €
Ville de Val-de-Reuil	30 000 €	30 000 €			15 000 €	15 000 €		0 €	
Ville de Grand Ville	0 €						1 500 €	0 €	
Grand Ville Terre et mer	0 €					1 500 €		0 €	
Ville de Pont Audemer	0 €	15 000 €					15 000 €	0 €	
Agglo Seine Eure	0 €					15 000 €		0 €	15 000 €
Ville de Deauville	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
UNSS	0 €	0 €	0 €	32 262 €	0 €	8 000 €	0 €	0 €	0 €
CNOSF	0 €	0 €	0 €	32 262 €	0 €	8 000 €	0 €	0 €	0 €

S'agissant des sommes non encore payées, des relances ont été envoyées à cet effet. Enfin, l'UNSS, conformément aux dispositions prises lors du Conseil d'administration du 15 décembre 2022 a engagé une action devant le Tribunal d'administration aux fins de mettre un terme au litige qui l'oppose à la Métropole de Rouen et percevoir la subvention votée en Conseil municipal.

En outre, l'Agence Nationale du Sport a fait évoluer la répartition de ses subventions pour permettre un soutien plus fort aux clubs, c'est-à-dire les Associations Sportives. En effet, l'ANS demande que la répartition tende vers 50% de réversion vers les AS, et 50% vers les services départementaux et régionaux. Cela implique donc une baisse de revenus au détriment de l'UNSS et une hausse de revenus au bénéfice des AS :

Type	Sommes Proposées en 2022				Sommes proposées en 2023			
	DOM	Métropole	Total	% du total	DOM	Métropole	Total	% duTotal
AS Autres	122 323 €	445 677 €	568 000 €	37,21%	117 400 €	513 452 €	630 852 €	45,34%
S/Total AS	122 323 €	445 677 €	568 000 €	37,21%	117 400 €	513 452 €	630 852 €	45,34%
Services Dep	0 €	616 800 €	616 800 €	40,41%		459 300 €	459 300 €	33,01%
Services Acad	110 700 €	230 900 €	341 600 €	22,38%	95 000 €	206 148 €	301 148 €	21,65%
S/Total Services	110 700 €	847 700 €	958 400 €	62,79%	95 000 €	665 448 €	760 448 €	54,66%
Total général	233 023 €	1 293 377 €	1 526 400 €		212 400 €	1 178 900 €	1 391 300 €	

Par ailleurs, l'UNSS a émergé au fond de compensation de l'ANS pour la reprise de l'activité sportive et a ainsi pu bénéficier d'une subvention exceptionnelle de 600 k€ au titre de l'exercice 2022, tandis que le montant n'était que de 431 k€ en 2021.

Le soutien des collectivités territoriales est également fondamental et représente 13 532 719 € (y compris la Gymnasiade pour près d'1,4 m€), utilisés sur le territoire concerné. A cette somme doit souvent s'ajouter le prêt d'installation au bénéfice des licenciés de l'UNSS. En 2021, ce soutien était de 6 417 198 €.

Monsieur Thierry RAYNAL, enseignant EPS, animateur AS, élu des AS, académie de Caen, demande des détails sur les achats et charges externes qui représentent toute l'activité de l'UNSS pour 50 M d'euros.

Madame COURTET a préparé une liste qu'elle enverra aux membres mais donne les détails suivants.

A compter de 2022, un service achats a été mis en place pour centraliser des achats, de nouveau suites aux recommandations de l'Inspection générale et de la Cour des comptes. Il reste néanmoins, encore, une marge de progression importante en termes de centralisation et d'optimisation des achats.

Achats de marchandises :

Les achats de marchandises représentent les médailles, les goodies, du textile et de la location ou de l'achat de matériel sportif.

Ces achats doivent être entendus dans un contexte de large reprise d'activités sportives, entraînant une augmentation très significative du nombre de rencontres. Les stocks présents dans les services ont été utilisés et ont dû également être reconstitués.

Ainsi, les médailles, trophées, bannières, bêches et textiles représentent 381 k€ de dépenses dont près de 250 k€ à la charge de la Direction nationale et au bénéfice des services. La centralisation des achats a permis une optimisation financière et une baisse du prix unitaire. Néanmoins, les services ont continué d'acheter localement.

Les achats des « autres produits stockés » pour un montant de 1 312 k€ représentent des goodies, gourdes, t-shirts, ... et dont l'Assemblée générale a suspendu leurs achats pour l'exercice 2023-2024.

Les achats divers pour un montant de 475 k€ représentent les textiles achetés par la Direction nationale. Seuls 46k€ sont des textiles pour les licenciés Champions de France UNSS. Les autres dépenses du compte portent sur des achats de textile pour la Lycéenne (7,5k€), pour les délégués techniques (107 k€), pour la Gymnasiade (192 k€), la gestion et la fermeture de l'ancienne boutique UNSS - omni (42 k€), dotation pour les lauréats éthic Action...

Les achats fournitures, matériels sportifs, représentent des achats de matériel non amortissables (montant unitaire inférieur à 600 € TTC) ou des aides versées par des SD auprès des AS pour acheter des VTT pour le programme « Savoir rouler à vélo ».

Autres achats et charges externes

L'augmentation des dépenses de carburant est liée à l'augmentation du nombre de kilomètres parcourus pour les véhicules loués et à l'augmentation du prix du carburant.

Les fournitures de petits matériels (pour un montant global de 531 k€) sont achetées à 74 % par les services au fil des besoins, sans aucun contrôle. Cela représente notamment des achats :

- 107 k€ dans les districts dont notamment des ordinateurs, imprimantes, matériels variés...
- 114 k€ pour la Gymnasiade réalisé par la Direction nationale, soit 24 k€ pour les tests Covid, 31 k€ pour des tapis de lutte revendus, des tables d'arbitrages pour la Gymnasiade, 21 k€ pour des aménagements ...

- 28 k€ pour la Direction nationale pour des masques anti covid, des fauteuils de travail, des souris, ...
- 282 k€ dans les services départementaux et régionaux pour des achats d'ampoules, protections d'ordinateurs portables, téléphones...

Les fournitures administratives (papier, activité...) sont en augmentation en lien avec la reprise de l'activité et l'épuisement des stocks dans les services.

Le compte de sous-traitance générale d'un montant global de 3,524 millions d'euro comprend notamment 1 095 k€ de prestations relatives à la Gymnasiade (Spartner, sécurité, protection civile...), de la prestation technique informatique (promosoft, renouvellement licence Microsoft, paie, ...). Outre ces prestataires, et en comparaison ramenée à 12 mois, ce compte double en termes de charges. Cela s'explique aussi par la reprise d'activité et la présence de médecins et de sécurité sur les compétitions par exemple.

Le compte sous-traitance hébergement est le coût de l'hébergement des championnats de France, soit 4 959 k€. Jusqu'alors, le forfait par personne et par nuitée ne permettait pas de couvrir ces dépenses. L'Assemblée générale du 27 juin 2023 a voté une augmentation de ce forfait pour couvrir les frais d'hébergement et de restauration dans le cadre des championnats de France UNSS.

La sous-traitance restauration, pour un montant de 4 007 k€ sont des achats des services départementaux et régionaux pour de la restauration, tant pour les championnats de France UNSS que pour des gouters lors de rencontres. Cela correspond à 11 624 achats. De la même manière que pour la sous-traitance hébergement, certains de ces achats sont partiellement couverts par le forfait hébergement/restauration des championnats de France, revu lors de la dernière Assemblée générale.

Les frais de réception

Les frais de réception représentent 1 499 k€ de dépenses dont 1 451 k€ liées à la Gymnasiade. Les autres frais de réceptions couvrent les réceptions pour Ethic Action, de billets pour des enfants pour la Coupe du monde de rugby (1632 €), des repas pour les Commissions mixtes nationales, ...

Les services bancaires

Les services bancaires coutent 115 k€ à l'UNSS, dont 65 k€ pour les districts. Ainsi, sur l'exercice de 20 mois, les frais bancaires sont de l'ordre de 50 k€ pour les services et la Direction nationale, soit à iso périmètre par rapport à l'exercice précédent. Le coût de Manager One au cours de l'exercice est de 1620 €, seuls les comptes qui fonctionnent sont réellement facturés (5€HT/mois).

Les cotisations

Les cotisations recouvrent les cotisations aux CNOSF (14k€), CROS (22 k€), CDOS (23k€), des assurances mal enregistrées et des abonnements à des journaux.

Des négociations avec le CNOSF pour voir limiter cette exposition financière, du fait de l'unité de l'UNSS ont été lancées sans succès à ce jour. Pour limiter les frais à l'avenir, il a été demandé aux services régionaux de ne pas multiplier les adhésions au CROS pour les territoires qui recouvriraient partiellement le territoire d'un CROS.

Les missions/hébergement

Les missions/hébergement représentent 2, 225 m€ de dépenses dont 1, 547 m€ liés à la Gymnasiade. Le solde, soit 678 k€, représente la participation de délégations à l'international pour 200 k€. Sont également comptabilisés des repas de clôture de championnats de France UNSS, des séminaires de coordonnateurs, AG de rentrée ou de fin d'année dans les services (pour 341 k€). En 2021, les déplacements à l'international étaient très limités, ce qui explique aussi ce décrochage

Monsieur Thierry RAYNAL, enseignant EPS, animateur AS, élu des AS, académie de Caen, demande ce que représente l'achat de marchandises d'un montant de 3M6 euros. Quelle est la différence avec ces achats et d'autres achats ?

Madame COURTET répond que cela correspond essentiellement à du matériel de récompenses, des produits non stockés, aux achats divers et achats fournitures et matériel sportif.

Cela correspond aux comptes 607, quelques comptes 606.

Monsieur RAYNAL pose la question des aides financières. A quoi correspondent-elles ?

Madame COURTET : Les aides financières sont un reclassement pour être conforme au plan comptable général. Ainsi on distingue dans ces comptes, le fond de solidarité (80 k€ pour l'exercice 2022-2023, c'était traditionnellement une enveloppe de 60 k€ pour un exercice de 12 mois). Sont également comptabilisées les politiques locales qui permettent une aide au paiement du contrat licence (cf. SD 95 par exemple). Certains services sont également sous-répartiteurs d'aides des régions et des départements auprès des AS Reversement aux AS.

Enfin, les déplacements pour les voyages lors des championnats de France UNSS, RI et DNA représentent 1,5 m € dont 1,2 m€ pour la Gymnasiade. Le solde, soit 299 k€, représente notamment des voyages aux ISF (Rio 2023 pour les U15, ISF Maroc ...).

Monsieur RAYNAL pose une dernière question sur le déficit annoncé au 31/12/2022 de 5M8 euros. Il y a une augmentation d'environ 7M de ce déficit, qui représente de janvier à août 2023 environ 975 000 euros par mois.

Monsieur Olivier GIRAULT, Directeur national de l'UNSS, réagit et demande comment réduire le déficit, tout en maintenant une pratique de qualité. C'est tout le travail qui va être mené au regard du nouveau règlement fédéral 2024-2028.

Monsieur RAYNAL annonce que les élus des AS seraient preneurs d'un point d'étape financier pour 2023-2024.

Monsieur Julien GIRAUD, représentant le SNEP-FSU, demande s'il est prévu des procédures envers les anciens directeurs nationaux au regard des frais importants que la structure a dû régulariser pour des manquements en matière de ressources humaines.

Monsieur GIRAULT n'a pas l'intention de dénoncer cela, c'est multifactoriel, c'est dû à un manque d'accompagnement RH. La fédération doit être accompagnée de fonctions supports.

Madame Nathalie FRANÇOIS, Secrétaire nationale du SNEP-FSU, intervient avant le vote et informe qu'elle n'est pas opposée à l'embauche en territoire mais opposée au système des primes. Madame FRANÇOIS informe également de l'augmentation de 13, 4% des 3 plus hauts salaires de la direction nationale dont deux n'ont pas d'ancienneté.

Monsieur GIRAULT répond que l'on demande des efforts et que la part du travail sera faite.

Monsieur Jérôme VANDENABEELE, Directeur national de l'USEP, demande si les différentes sommes aux différents niveaux de rencontres sont bien identifiées, pour pouvoir mettre en regard le nombre d'élèves concernés par chacune des rencontres.

Madame Marie-Céline COURTET, Directeur Pôle administratif, finances, juridique & RH, n'a pas la donnée matérielle à ce jour. En revanche, l'UNSS a mis en place un analytique obligatoire, tant en recettes qu'en dépenses pour l'exercice 2023 - 2024. Un licencié qui pratique en district, coûte une certaine somme et plus il monte en niveau, plus il coûte cher, les déplacements étant plus importants.

Monsieur Jean HUBAC, DGESCO, souhaite que l'on passe au vote de la **résolution n°3** et les sujets en cours pourront être traités.

Résolution N°3 : arrêt des comptes avec les 12 256 416 euros de résultat déficitaire (53 votants)

Contre : 20

Abstention : 0

Pour : 33

Résolution N°4 : affectation du résultat en report à nouveau (53 votants)

Contre : 0

Abstention : 20

Pour : 33

Résolution N°5: rapport spécial du commissaire aux comptes (53 votants)

Contre : 0

Abstention : 5

Pour : 48

Retour sur la résolution N°2: Approbation du rapport général de l'UNSS (53 votants)

Contre : 15

Abstention : 5

Pour : 33

Monsieur Olivier GIRAULT, Directeur national de l'UNSS, poursuit la présentation sur les pistes de sécurisation en s'appuyant sur le diaporama et énumère les différents points :

- La limitation du nombre de comptes bancaires,
- Ce qui commence à être engagé d'un point de vue financier,
- La non implantation de championnats de France pour 2024,
- Les compétitions ISF où l'UNSS ne s'engagera pas,
- La centralisation des achats, des dotations aux organisateurs,
- L'interdiction d'achat de textiles en lien avec nos partenaires qui ont changé d'optique.

Nous travaillons avec un futur partenaire qui pourra nous soutenir sur le sujet du textile et du matériel. Ce partenaire sera « Intersport », nous ne tarderons pas à signer ce partenariat.

Madame Mélanie PELTIER, enseignante EPS, animatrice AS, élue des AS, académie de Versailles, demande si des éléments seront chiffrés, afin de se rendre compte de l'économie.

Monsieur GIRAULT confirme que cela sera fait.

Monsieur Vincent CHARRIER, Directeur du service régional UNSS Versailles, revient sur le choix de n'acheter aucun textile. Il admet avoir respecté cette directive et regrette notamment de pouvoir valoriser l'engagement des Jeunes Officiels qui sont également identifiés grâce aux tee-shirts.

Madame Vanessa HORESNYI, Principale du Collège Jean-Baptiste Poquelin, Paris 1^{er}, regrette que cette politique soit appliquée en ce moment et affirme la fierté des jeunes licenciés à porter les tee-shirts obtenus lors des compétitions UNSS. Il y a des pistes à explorer avant de parvenir à cette interdiction. Les élèves sont très attachés à leurs tee-shirts sport scolaire.

Madame Coralie RUDOLF, enseignante EPS, animatrice AS, élue des AS, académie de Strasbourg, constate que dans toutes les pistes proposées pour « réduire la voilure », certaines impacteraient la pratique de nos élèves. Pour l'international, tout le monde semble d'accord mais au niveau local, cela n'est pas envisageable. D'autre part, le textile n'est pas un détail dans la pratique d'un jeune licencié. Au travers de ce textile, on décèle l'identité, la reconnaissance et le sentiment d'appartenance. Il y a sans doute d'autres pistes à explorer.

Monsieur GIRAULT précise que d'autres pistes sont en effet explorées. Nous nous plions aux recommandations de partenaires historiques mais en même temps, nous en cherchons d'autres plus en adéquation avec nos besoins.

Monsieur Mehdi HENNOUNI, enseignant EPS, animateur AS, élu des AS, académie de Poitiers, reprend les propos du commissaire aux comptes qui parlait de réduire la voilure. Cela inquiète les élus car certains services déclarent avoir des budgets à la baisse. Monsieur HENNOUNI comprend les arguments du commissaire aux comptes

concernant les efforts que la fédération doit faire pour cette année 2023 - 2024. Simplement, en septembre, des élèves ont pris des licences et il est compliqué d'expliquer que telle ou telle rencontre est annulée.

La direction nationale a-t-elle prévu une communication envers les familles pour expliquer que des rencontres ne pourront pas avoir lieu ?

De plus, il ne sera pas la peine de revenir vers nous pour l'organisation de l'Euro Handball, car notre position est bien marquée sur ce sujet.

Enfin, pour réduire la voilure, a-t-on pensé à se passer des cabinets conseils et autres pour réduire le coût du fonctionnement de l'UNSS ?

Monsieur GIRAULT appuie le fait que l'UNSS doit se développer et cela passe par la sécurisation de la structure. Concernant l'information aux familles, il était compliqué de questionner les élèves et les parents d'élèves puisque certaines parties de notre association n'étaient plus représentées. Maintenant, les élèves et le Président de la PEEP sont dans nos instances.

Madame RUDOLF demande quels sont les critères qui vont être pris en compte afin de supprimer les rencontres ? Celles qui n'ont pas beaucoup d'élèves comme en danse, donc la pratique des filles sera impactée ? Celles qui sont les plus chères comme les organisations autour du Sport Partagé ? Il est donc important que les critères soient établis.

Monsieur Benoit HUBERT, Secrétaire général du SNEP-FSU, souhaite également que des précisions soient apportées car il est impensable que la pratique des licenciés soit impactée. Il faudrait qu'il y ait des scénarii, afin de se positionner sur des choix concrets. Ensuite, parce qu'il y a plus d'un million de licenciés à l'UNSS, il serait souhaitable d'avoir leur avis sur ce que devrait être l'UNSS.

Monsieur Jean HUBAC, DGESCO, conseille que des propositions soient émises par le biais d'un groupe de travail constitué par différents acteurs, propositions qui seront liées au budget présenté lors de l'AG de Juin 2024.

Concernant cette année, il y a de fortes inquiétudes sur le déséquilibre budgétaire et le montant des dépenses. Nous sommes à la moitié de l'année et si nous ne prenons pas des décisions rigoureuses, nous nous retrouverons dans la même situation à la fin de l'année scolaire que l'année dernière, et nous n'aurons plus de réserve suffisante pour couvrir le déficit. Il faut donc engager des mesures correctrices fortes.

Il vaut mieux prévoir dès le début d'année si des rencontres seront supprimées, afin que rien ne s'enclenche en amont.

Nous passons sur le point relatif aux élections départementales.

VI) Point sur les élections départementales

Madame Marie-Céline COURTET, Directeur Pôle administratif, finances, juridique & RH, fait un point informatif sur l'organisation des élections départementales.

95 départements ont procédé aux élections.

25 % des AS affiliées ont participé aux élections. Nous avons 4 CDUNSS sans représentant des AS. Comme nous l'avons évoqué en conseil d'administration, une phase électorale sera mise en place mais après la phase régionale.

Ce sont les rectorats qui sont tenus d'indiquer les personnes devant siéger dans les instances locales.

Madame Mélanie PELTIER, enseignante EPS, animatrice AS, élue des AS, académie de Versailles, décèle des points positifs sur l'organisation de ces élections. Il faudra parfaire la participation et informer les enseignants, notamment en formation sur les procédures électives de notre association. La DGESCO, les rectorats et DSDEN ne se sont pas appropriés ce sujet des élections, notamment par l'information aux chefs d'établissement, présidents des AS. Les cadres UNSS en territoire n'ont pas été formés comme le prévoyait la circulaire émanant du groupe de travail. Les élus des AS manquent de moyens de communication pour informer les AS des enjeux liés aux élections. Il y a des pistes d'amélioration et les élus seront force de proposition.

VII) Point d'étape PNDSS

Monsieur Edouard ANDREASSIAN, Directeur national adjoint UNSS, fait un point étape sur la commission PNDSS qui est maintenant le **projet national du sport scolaire**. Le diaporama est présenté et les différents acronymes sont expliqués comme le nouveau « F » FAIRE. Un slogan est en recherche actuellement pour la nouvelle olympiade.

VIII) Point Commission d'éthique indépendant

Monsieur Edouard ANDREASSIAN : Concernant la Commission Ethique, celle-ci est en cours de constitution, il manque le nom d'une personne du Conseil d'Etat.

Le vote est prononcé pour la liste en l'état, un autre vote sera fait une fois la liste complète. Deux membres ont été écartés pour leur proximité avec l'Education Physique et Sportive.

Résolution 6 : Approbation de la commission en l'état (51 votants)

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 51

Monsieur Chris MEZERGUES, élu CAVL, académie de Besançon, est ravi de s'exprimer en tant que représentant du Conseil national de la vie Lycéenne (CNVL). Beaucoup de questions autour des finances ont été posées. Il fait cas d'interrogations au niveau des actions qui sont mises en place, afin de développer le sport scolaire dans le second degré.

Monsieur Olivier GIRAULT, Directeur national de l'UNSS, remercie le représentant des élèves pour sa présence. L'UNSS souhaite que les lycéens puissent accéder à la pratique. Nous comptons sur les membres du CNVL pour que l'UNSS se rapproche de ce qui est souhaité.

Monsieur Jean HUBAC, DGESCO, ajoute qu'un texte fera état d'aménagements pour développer la pratique sportive, notamment au travers des Sport-Etudes qui verront le jour à la rentrée prochaine. Vos questions sont convergentes avec celles des élus des AS, notamment sur les plages horaires pour la pratique à l'AS.

Monsieur Chris MEZERGUES, élu CAVL, académie de Besançon, souhaite ajouter que des temps de concertation, des enquêtes ou tout autre moyen innovant soient déployés, afin de recueillir le sentiment de chacun et que le slogan « Pour les jeunes par les jeunes » prenne tout son sens.

Madame Mélanie PELTIER, enseignante EPS, animatrice AS, élue des AS, académie de Versailles, demande s'il y aura une vigilance pour l'accès des filles dans ces filières.

Dans l'ensemble des statistiques, on observe que les filles sont largement défavorisées. De même, ce retard se répercute sur les filières STAPS.

D'autre part, concernant l'accord cadre, quels sont les retours de l'UNSS et comment cela peut-il évoluer ?

Quel sont les process en territoire pour dénoncer les accords toxiques qui ont été identifiés ?

Quels sont les résultats de l'enquête diligentée par l'UNSS ?

Monsieur HUBAC informe que, pour les Sports-Etudes, c'est un point de vigilance. Ce sont plutôt des classes mixtes, sauf selon certaines colorations.

Pour les sections sportives, il y a plus de sections garçons, mais on a aussi un nombre tout de même significatif de sections féminines.

Monsieur GIRAULT répond que les services ont remonté les informations et que très peu dénoncent des accords complexes. Il y a des services qui sont plus imaginatifs que d'autres avec des mutualisations organisées en leur sein.

Monsieur GIRAULT propose une réunion à la DGESCO avec les élus pour faire un point sur cet accord. Casser un accord cadre est très problématique et financièrement très lourd. Il aurait fallu faire une consultation plus importante pour discuter de cet accord en amont. Cependant, une consultation a bien été organisée en son temps.

IX) Clôture de l'Assemblée générale

Monsieur Jean HUBAC, DGESCO, annonce que le temps pour cette instance se termine. Il va tenter de trouver une date pour recevoir le groupe avant la fin du mois de janvier 2024. L'accord cadre ne doit pas être un sujet récurrent. Il faut que l'aspect technique des sujets soit discuté avant les instances. Des réponses seront rédigées par écrit et envoyées.

Monsieur Olivier TOUTAIN, Président de la PEEP, profite de cette instance pour demander à tous, notamment aux enseignants qui encadrent les AS, de relayer la communication auprès des parents de ce qui est fait au sein des associations.

Monsieur Vincent CHARRIER, Directeur du service régional UNSS Versailles, rappelle les résultats de l'enquête élaborée lors de la préparation du PNDSS 2024-2028, dans laquelle on trouve des réponses des élèves, des enseignants, des chefs d'établissement. C'est une réelle source d'information qui devrait être exploitée plus intensément.

Madame Nathalie FRANÇOIS, Secrétaire nationale du SNEP-FSU, demande une date pour travailler sur les perspectives.

Monsieur Jean HUBAC, DGESCO, lève la séance et remercie les membres de l'AG pour les échanges de qualité.

Questions - réponses AG UNSS - 16 janvier 2024

Question 1 :

Les championnats de France de Run and Bike Duathlon ont lieu cette année en Corse.

Sur quelle base précise de remboursement de la DN les AS peuvent-elles compter pour établir leur budget prévisionnel de leur participation à cette compétition ?

La part financière attribuée aux remboursements des déplacements des AS aux CF n'a pas augmenté pour le budget 2023-2024.

A ce jour, la Direction nationale reste sur les mêmes modalités que l'année dernière à savoir une aide de 100€/personne (hors accompagnateurs et JA).

Réponse 1 :

La part financière attribuée aux remboursements des déplacements des AS aux CF n'a pas augmenté pour le budget 2023-2024.

A ce jour, la Direction nationale reste sur les mêmes modalités que l'année dernière à savoir une aide de 100€/personne (hors accompagnateurs et JA) pour ce championnat de France en Corse.

Question 2 :

A/ DEMANDE DE LA LISTE DE TOUS LES PRESTATAIRES ET DIVERS ORGANISMES/CABINETS AVEC LESQUELS LA DIRECTION NATIONALE A ÉTABLI (OU RECONDUIT) DES CONTRATS DEPUIS JANVIER 2022 (comptabilité, communication, accompagnement RH, assurance, téléphonie et informatique)

Pour chacun de ces prestataires : durée du contrat en précisant la date de fin. Montant total en précisant le coût annuel.

Réponse 2 :

Seuls les achats passés par le service Achats à la Direction nationale peuvent être recensés tant qu'il n'y a pas un outil de bon de commandes.

Aussi pour 2022 :

Intitulé du marché	Estimation financière (HT)	Procédure	Durée du marché	Etape	Prestataire	Prix sur la durée du marché (HT)
PRESTATIONS DE RESTAURATION POUR L'EVENEMENT SPORTIF « ISF GYMNASIADE SCHOOL SUMMER GAMES NORMANDIE 2022 »	à définir avec Mehdi (environ 800k)	Adaptée (services sociaux et autres services spécifiques)		exécution terminée	LOT 1: COFISTEL et IBIS STYLES HELIOS LOT 2: HOMAIR et LES FALAISES	
PRESTATIONS DE TRANSPORT POUR L'EVENEMENT SPORTIF « ISF GYMNASIADE SCHOOL SUMMER GAMES NORMANDIE 2022 »	140k	Adaptée		exécution terminée	LOT 1_4_7: BIVOUAC LOT 2_5: BONNAIRE LOT 3_6: LOISON	
EQUIPEMENT SPORTIF - Matériel de tennis de table	90k	Adaptée		exécution terminée	RG SPORT	
Prestation de captation, de production de programme et de flux	140k	Adaptée		exécution terminée	EVENDIA	
Prestation de conception, de fabrication, de pose et de dépose de la signalétique promotionnelle pour l'évènement sportif "ISF GYMNASIADE SCHOOL SUMMER GAMES NORMANDIE 2022"	140k	Adaptée		exécution terminée	DOUBLET	
Prestation de sécurité privée pour l'évènement sportif "ISF GYMNASIADE SCHOOL SUMMER GAMES NORMANDIE 2022"	200k	Adaptée (services sociaux et autres services spécifiques)			LOT 2 : MONDIAL PROTECTION LOT 3 : MAG SECURITE LOT 4 : MAG SECURITE LOT 5 : MASDIAL LOT 6 : MONDIAL PROTECTION LOT 7 : MAG SECURITE	
Fourniture, mise en œuvre, maintenance et exploitation d'un Système d'Information Ressources Humaines Gestion administrative (SIRH) en mode SaaS.	200 000,00	Formalisée	4 ans_ durée ferme	en cours d'exécution Date de signature du marché le 26/04/2022	LUCCA	143 316
Prestation d'expertise comptable	542 000,00	Formalisée	4 ans_ durée ferme	en cours d'exécution Date de signature du marché le 23/06/2022	KPMG	342 000,00
Prestation de conseil et de rédaction du PNDSS 2024-2028	80 000,00	Adaptée	2 ans (non reconductible)	Début de prestation pour le 01/09/2	PUBLICITE	64 550,00
Fournitures et livraisons de médailles pendantes et trophées pour les championnats organisés par l'UNSS.		Formalisée		DCE publié DLRD: 01/08/2022 à 11H Marché infructueux suite à 3 offres irrecevables		
Relance_ Fournitures et livraisons de médailles pendantes et trophées pour les championnats organisés par l'UNSS.	815 000,00	Formalisée	Fin de la période initiale: 31/08/2023 Reconduction tacite d'un an, 3 fois maximum	Avis de notification le 29/09/2022	CMC	744 195,00
Textile Championnats de France UNSS	215 000,00	Adaptée	Fin de la période initiale: 31/08/2023 Reconduction expresse d'un an, 2 fois maximum	Avis de notification le 12/01/2023	Vendredi 13	152 683,00
Ticket-Restaurant	1 300 000,00	Formalisée	2 ans reconductible tacitement 2 ans	Avis de notification le 19/12/2022	EDENRED	1 276 800,00

Pour 2023 :

Intitulé du marché	Estimation financière (HT)	Procédure	Durée	Etape	Prestataire	Prix sur la durée du marché (HT)
Prestation de stratégie de communication	1 392 000,00 €	Formalisée	4 ans (2 ans reconductibles tacitement 2 ans)	en cours d'exécution	TILDER	1 152 000,00 €
Assurances	Sans objet	PAN	4 ans (2 ans + reconduction expresse de 2 ans)	Déclarer infructueux		
Réalisation de l'application pour smartphone TEAMS UP: déploiement, hébergement, maintenance, assistance et évolution	185 000,00 €	Adaptée	2 ans (1 an + reconduction tacite d'1 an)	Déclarer sans suite faute de budget		
Téléphonie mobile	480 000,00 €	Formalisée	4 ans (2 ans + reconduction tacite de 2 ans)	Déclaration sans suite faute d'offres recevables		
Prestation d'externalisation de la gestion partielle de la paie	159 084,00 €	Adaptée	4 ans (2 ans + reconduction expresse de 2 ans)	en cours d'exécution	Cabinet LACOMBLEZ	177 156,00 €
Textile pour la compétition de la Lycéenne UNSS						
Relance _AO Téléphonie	480 000,00 €	Formalisée	4 ans (2 ans + reconduction tacite de 2 ans)	en cours d'exécution	BOUYGUES TELECOM	349 450,08 €
Prestation d'agence de voyages	892 116,00 €	Adaptée	4 ans (1 an + reconduction expresses de 1 an trois fois)	Analyse en cours		
Fabrication et livraison Trophées CF 2023/2024	25 000,00 €	Procédure négociée sans mise en concurrence	1 an (sans reconduction)	en cours d'exécution	Les Finishers	18 227,00 €
Fourniture, mise en œuvre, maintenance et exploitation d'un logiciel de bon de commande en mode SaaS	40 000,00 €	Adaptée	4 ans (1 an + reconduction expresses de 1 an trois fois)	Analyse en cours		

Question 3 :

B/ À PROPOS DU RAPPORT DE COMPTE DE RÉSULTAT ET DE L'ANNEXE

Compte de résultat

Produits d'exploitation (p6)

- *Ventes de prestations de services, dont parrainages (12 572 783€) : Est-ce la participation des AS (forfaits championnats) ? Si NON, sur quelle ligne peut-on retrouver cette participation des AS ? Toujours si NON, de quels produits s'agit-il ?*
- *Concours publics et subventions d'exploitation (27 991 864 €) : Pouvez-vous nous spécifier lesdites subventions ? Et pour chacune d'elles, le détail et le montant (par ex : MENJS, ANS pour le PSF, Conseils régionaux etc...) ?*

Charges d'exploitation (p6)

- *Autres achats et charges externes ⁽¹⁾ (50 266 572€) : le (1) n'est pas mentionné en bas de page. Pouvez-vous nous détailler ce que recouvrent ces achats et charges externes ? Et pour les grands chapitres leur montant (par ex : transports, restauration, téléphonie, loyers, honoraires, communication, etc.) ?*
- *Aides financières (2 747 458€) : À quoi correspondent ces aides ? Merci de nous en préciser le détail et les montants.*

L'annexe aux comptes annuels

2.1 faits caractéristiques de l'exercice (p5) : Pouvez-vous rappeler le budget de la Gymnasiade et préciser le montant des dépenses et recettes en € ?

5.3 Ventilation de l'effectif moyen (p17) : au 31/08/2023 il y a 166 personnels salariés et 11 fonctionnaires détachés soit un total de 177. Or dans le rapport général, il est fait mention de 171 personnels de droit privé.

Pouvez-vous nous expliquer cette différence ?

S'il y a de nouveaux personnels de droit privé, sont-ils dans les territoires et lesquels, ou à la direction nationale ?

Réponse 3 :

B/ À PROPOS DU RAPPORT DE COMPTE DE RÉSULTAT ET DE L'ANNEXE

Compte de résultat

Produits d'exploitation (p6)

Affiliation et contrats licences

Pour être en conformité avec le plan comptable, les recettes issues des affiliations, contrats licences et assurances ont été traitées en « cotisation » plutôt qu'en « ventes de biens » et « autres produits ».

Sont également mis en avant le manque à gagner, sous la forme d'un rabais (3 193 291 € du contrat licence non prélevé au titre de l'exercice 2022 – décision AG 2020).

Au cours de l'exercice, nous avons calculé le montant des contrats licences non prélevés ou partiellement prélevés pour des établissements selon des caractéristiques spécifiques. Ainsi, au titre de la saison 2021 – 2022, cela représente la somme de 218 428€ (6 mois de 10 : janvier- juin 2022 compris la remise de 33%). Au titre de la saison 2022-2023, cela représente 713 117€, soit au total de l'ordre d'1 million d'euro qui est une aide de solidarité envers les AS et qui n'apparaissait pas dans la comptabilité de l'UNSS dans les exercices précédents.

Ventes de biens

Les produits divers pour 23 870 € portent sur la revente de matériel sportif ayant été préalablement achetés pour la Gymnasiade. Ex. : table de ping-pong, tapis de lutte...

Les produits sur exercices antérieurs (pour un montant de 480 510.44€) sont des sommes versées en décembre 2021 par les services départementaux aux districts mais qui ont été comptabilisés par les districts qu'en début d'année 2022. Cette comptabilisation est liée au principe de l'annualité budgétaire.

Les ventes de prestations de service

Cela représente les cotisations des AS aux districts, les forfaits pour les championnats de France UNSS (44 ou 51€/jour/personne), ou encore des produits perçus par les districts. La forte augmentation est liée à plusieurs facteurs :

- Harmonisation du traitement comptable
- Reprise de l'activité : 9 championnats de France en 2021 vs 257 pour l'exercice 2022-2023 (dont 2 phases finales).

Les partenariats et échanges marchandises soumis à TVA sont également identifiés tels que la MAIF, la MGEN, Gymnova...

Les concours publics et les subventions d'exploitations

Le concours public est en forte augmentation notamment du fait du soutien des collectivités (Etat + collectivités territoriales) pour la Gymnasiade mais également compte tenu de la durée de l'exercice.

Pour la Gymnasiade, le tableau de suivi est le suivant :

SUBVENTION	TTC		PAYE	PAYE	PAYE	PAYE	PAYE	PAYE	SOLDE
	UNSS	RÉVISION DEC 21	2018	2020	2021	2022	2022	2023	2023
ITEM	5 980 000 €	5 995 000 €	100 000 €	32 262 €	2 810 000 €	839 500 €	1 371 500 €	800 000 €	155 000 €
ETAT	4 600 000 €	4 600 000 €	100 000 €	0 €	2 240 000 €	500 000 €	1 000 000 €	800 000 €	0 €
DGESCO/Sports / DIGES	4 600 000 €	4 600 000 €	100 000 €		2 200 000 €	500 000 €	1 000 000 €	800 000 €	0 €
COLLECTIVITES HOTES	1 380 000 €	1 395 000 €	0 €	0 €	570 000 €	331 500 €	371 500 €	0 €	155 000 €
Région Normandie	500 000 €	500 000 €			350 000 €		150 000 €		
CD 76	150 000 €	150 000 €			75 000 €	0 €	75 000 €	0 €	0 €
CD 14	200 000 €	200 000 €			100 000 €	100 000 €		0 €	
CD 27	100 000 €	100 000 €			30 000 €		30 000 €	0 €	40 000 €
CD 50	25 000 €	25 000 €				25 000 €		0 €	
CD 61	25 000 €	25 000 €				25 000 €		0 €	
Ville de Caen	150 000 €	150 000 €				150 000 €		0 €	
Métropole du Havre	100 000 €	100 000 €					50 000 €	0 €	50 000 €
Métropole de Rouen	100 000 €	100 000 €					50 000 €	0 €	50 000 €
Ville de Val-de-Reuil	30 000 €	30 000 €			15 000 €	15 000 €		0 €	
Ville de Grand Ville	0 €						1 500 €	0 €	
Grand Ville Terre et mer	0 €					1 500 €		0 €	
Ville de Pont Audemer	0 €	15 000 €					15 000 €	0 €	
Agglo Seine Eure	0 €					15 000 €		0 €	15 000 €
Ville de Deauville	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
UNSS	0 €	0 €	0 €	32 262 €	0 €	8 000 €	0 €	0 €	0 €
CNOSF	0 €	0 €	0 €	32 262 €	0 €	8 000 €	0 €	0 €	0 €

S'agissant des sommes non encore payées, des relances ont été envoyées à cet effet. Enfin, l'UNSS, conformément aux dispositions prises lors du Conseil d'administration du 15 décembre 2022 a engagé une action devant le Tribunal administratif aux fins de mettre un terme au litige qui l'oppose à la Métropole de Rouen et percevoir la subvention votée en Conseil municipal.

En outre, l'Agence Nationale du Sport a fait évoluer la répartition de ses subventions pour permettre un soutien plus fort aux clubs, c'est-à-dire les Associations Sportives. En effet, l'ANS demande que la répartition tende vers 50% de réversion vers les AS, et 50% vers les services départementaux et régionaux. Cela implique donc une baisse de revenus au détriment de l'UNSS et une hausse de revenu au bénéfice des AS :

Type	Sommes Proposées en 2022				Sommes proposées en 2023			
	DOM	Métropole	Total	% du total	DOM	Métropole	Total	% duTotal
AS Autres	122 323 €	445 677 €	568 000 €	37,21%	117 400 €	513 452 €	630 852 €	45,34%
S/Total AS	122 323 €	445 677 €	568 000 €	37,21%	117 400 €	513 452 €	630 852 €	45,34%
Services Dep	0 €	616 800 €	616 800 €	40,41%		459 300 €	459 300 €	33,01%
Services Acad	110 700 €	230 900 €	341 600 €	22,38%	95 000 €	206 148 €	301 148 €	21,65%
S/Total Services	110 700 €	847 700 €	958 400 €	62,79%	95 000 €	665 448 €	760 448 €	54,66%
Total général	233 023 €	1 293 377 €	1 526 400 €		212 400 €	1 178 900 €	1 391 300 €	

Par ailleurs, l'UNSS a émarginé au fond de compensation de l'ANS pour la reprise de l'activité sportive et a ainsi pu bénéficier d'une subvention exceptionnelle de 600 k€ au titre de l'exercice 2022, tandis que le montant n'était que de 431 k€ en 2021.

Le soutien des collectivités territoriales est également fondamental et représente 13 532 719 € (y compris la Gymnasiade pour près d'1,4 m€), utilisés sur le territoire concerné. A cette somme doit souvent s'ajouter le prêt d'installation au bénéfice des licenciés de l'UNSS. En 2021, ce soutien était de 6 417 198 €.

Charges d'exploitation (p6)

- Autres achats et charges externes ⁽¹⁾ (50 266 572€) :

Autres achats et charges externes

L'augmentation des dépenses de carburant est liée à l'augmentation du nombre de kilomètres parcourus pour les véhicules loués et à l'augmentation du prix du carburant.

Les fournitures de petits matériels (pour un montant global de 531 k€) sont achetées à 74 % par les services au fil des besoins, sans aucun contrôle. Cela représentent notamment des achats :

- 107 k€ dans les districts dont notamment des ordinateurs, imprimantes, matériels variés...
- 114 k€ pour la Gymnasiade réalisé par la Direction nationale, soit 24 k€ pour les tests Covid, 31 k€ des tapis de lutte revendus, des tables d'arbitrages pour la Gymnasiade, 21 k€ des aménagements ...
- 28 k€ pour la Direction nationale pour des masques anti covid, des fauteuils de travail, des souris, ...
- 282 k€ dans les services départementaux et régionaux pour des achats d'ampoules, protection d'ordinateur portable, téléphone...

Les fournitures administratives (papier, activité...) sont en augmentation en lien avec la reprise de l'activité et l'épuisement des stocks dans les services.

Le compte de sous-traitance générale d'un montant global de 3,524 millions d'euro comprend notamment 1 095 k€ de prestations relatives à la Gymnasiade (Spartner, sécurité, protection civile...), de la prestation technique informatique (promosoft, renouvellement licence Microsoft, paie, ...). Outre ces prestataires, et en comparaison ramenée à 12 mois, ce compte double en termes de charges. Cela s'explique aussi par la reprise d'activité et la présence de médecins et de sécurité sur les compétitions par exemple.

Le compte sous-traitance hébergement est le coût de l'hébergement des championnats de France, soit 4 959 k€. Jusqu'alors, le forfait par personne et par nuitée ne permettait pas de couvrir ces dépenses. L'Assemblée générale du 27 juin 2023 a voté une augmentation de ce forfait pour couvrir les frais d'hébergement et de restauration dans le cadre des championnats de France UNSS.

La sous-traitance restauration, pour un montant de 4 007 k€ sont des achats des services départementaux et régionaux pour de la restauration tant pour les championnats de France UNSS que pour gouters lors de rencontres. Cela correspond à 11 624 achats. De la même manière que pour la sous-traitance hébergement, certains de ces achats sont partiellement couverts par le forfait hébergement/restauration des championnats de France, revus lors de la dernière Assemblée générale.

Plus généralement, les autres charges externes correspondent à :

Electricité Eau Gaz Chauffage	
Carburant	
Fournitures entretien des locaux	
Fournitures petit matériel	
NDF - Petit équipement	
Fournitures administratives	
Fournitures divers imprimés	
Fournitures petit matériel inform	
Sous-traitance générale	
Sous trait. heberg.	
Sous trait. rest.	
Lease pl. ALD Véhicule	
Leasing materiel de bureau	
Redevance Crédit bail	
Locations immobilières	
Locations garages	
Locations diverses competitions	
Locations mobilières	
Locations mobilières GRENKE	
Charges locatives & copropriété	
Entretien réparation s/biens immob	
NDF - Entretien lavage de véhicule	
Entretien réparation s/biens mobil	
Autres contrats de maintenance	
Maintenance Compta	
Maint matériel informatique	
Primes d'assurances multirisques	NDF - Transport en commun
Primes d'assurances divers personnl	NDF - Taxi Parking
Documentation	NDF - Péage
Frais de colloques seminaires	Voyages déplt com réün techn prép
Personnel intérimaire	Voyages déplt com mixte nationale
Honoraires	Voyages déplt divers réunions
Honoraires Informatique	Voyages déplt divers APRR
Honoraires#	Deplacements personnel dp
Publications	Deplt. pers. hors struct.
NDF - Salon Séminaires (Inscrip.)	Voyages déplt réün infor
Cadeaux	Frais déplt FD CADRE SANTE
Licences Contrats Gratuites	Frais de déménagt transp divers
Catalogues & imprimés	Missions / Hébergements
Divers pourboires dons courants	NDF - Repas
Transports s/achats matériel	NDF - Hôtel
Transports de biens divers	Réceptions
Tranp. collect. eleves enseignants	Frais postaux
Deplacements cadres	Frais de télécommunication
Voyages déplt essence	Frais de telecopies
NDF - Frais Kms Voiture	Services bancaires
NDF - Frais Kms Moto	Cotisations
NDF - Train	Auto mission assurances
NDF - Avion	

- Aides financières (2 747 458€) : À quoi correspondent ces aides ? Merci de nous en préciser le détail et les montants.

Les aides financières correspondent à :

Aides financières	2 747 458,06
65730000 Fonds de solidarité SR	80 785,13
65760000 Manif sport caract prom SR	399,84
65791000 Reverst.aux as/sd subv cons reg.	1 121 007,07
65792000 Reverst aux as/sd subv cons depart.	75 270,00
65796000 DEPL. VOYAGE CF.RI & DNA	1 469 996,02

2.1 Faits caractéristiques de l'exercice – la Gymnasiade

Le réalisé du projet Gymnasiade 2022 global depuis 2021 :

résultat	-2 782 770 €		-2 398 543 €	
sens	Recettes			
	Étiquettes de lignes			
	BUDGET		Réel	
Étiquettes de lignes	Débit	Crédit	Débit	Crédit
▢ COMMUNICATION / MARKETING		60 000 €		
Billetterie		0 €		
Hospitalités		0 €		
Sponsoring		60 000 €		
▢ OPERATIONS / COMPETITION		608 540 €	7 474 €	468 596 €
Droits d'inscription		578 540 €		364 203 €
Extra		30 000 €	7 474 €	104 320 €
Hébergement				73 €
▢ SUBVENTIONS		5 995 000 €		5 894 482 €
Collectivités hôtes		1 395 000 €		1 374 482 €
Etat		4 600 000 €		4 520 000 €
Fonds propres UNSS		0 €		
Total général		6 663 540 €	7 474 €	6 363 078 €
sens	Dépenses			
	Étiquettes de lignes			
	BUDGET		Réel	
Étiquettes de lignes	Débit	Crédit	Débit	Crédit
▢ ADMINISTRATIF / FINANCIER	1 347 999 €		1 069 035 €	181 €
Achats de droits	0 €			
Coordination / Gestion	298 000 €		157 013 €	181 €
Prestataires coordination	809 999 €		894 022 €	
Réserve pour aléas	240 000 €		18 000 €	
▢ COMMUNICATION / MARKETING	224 000 €		315 017 €	
Animations périphériques	0 €			
Communication	192 000 €		289 447 €	
Éducation & Héritage	0 €		25 570 €	
Partenariats	32 000 €			
▢ OPERATIONS / COMPETITION	7 874 311 €		7 373 421 €	22 148 €
Aménagement	559 860 €		290 675 €	12 641 €
Compétition	273 752 €		160 666 €	
Événements périphériques	245 700 €		352 280 €	1 706 €
Hébergement	3 067 097 €		2 978 877 €	
Hospitalités / Protocole	11 000 €		105 099 €	
Loyer / Fonctionnement des sites	541 651 €		712 372 €	
Opérations médias	108 000 €		11 066 €	
Présentation sportive	420 360 €		330 323 €	
Programme volontaires	77 435 €		108 288 €	
Protocole Sanitaire	380 416 €			
Sécurité / Médical / Accréditation	338 880 €		563 419 €	7 015 €
Soirée des nations	103 400 €			
Technologie	148 800 €		153 331 €	
Transport	1 597 959 €		1 607 024 €	787 €
▢ SUBVENTIONS			19 004 €	
Collectivités hôtes			4 €	
Fonds propres UNSS			19 000 €	
Total général	9 446 310 €		8 776 477 €	22 330 €

Spécifiquement pour l'exercice 2022-2023 :

résultat		-2 782 770 €		-2 125 712 €	
sens		Recettes			
		Étiquette			
		BUDGET		Réel	
Étiquettes de lignes		Débit	Crédit	Débit	Crédit
⊖ COMMUNICATION / MARKETING			60 000 €		
Billetterie			0 €		
Hospitalités			0 €		
Sponsoring			60 000 €		
⊖ OPERATIONS / COMPETITION			608 540 €	7 474 €	468 596 €
Droits d'inscription			578 540 €		364 203 €
Extra			30 000 €	7 474 €	104 320 €
Hébergement					73 €
⊖ SUBVENTIONS			5 995 000 €		5 894 482 €
Collectivités hôtes			1 395 000 €		1 374 482 €
Etat			4 600 000 €		4 520 000 €
Fonds propres UNSS			0 €		
Total général			6 663 540 €	7 474 €	6 363 078 €
sens		Dépense			
		Étiquette			
		BUDGET		Réel	
Étiquettes de lignes		Débit	Crédit	Débit	Crédit
⊖ ADMINITRATIF / FINANCIER		1 347 999 €		815 872 €	
Achats de droits		0 €			
Coordination / Gestion		298 000 €		128 605 €	
Prestataires coordination		809 999 €		687 268 €	
Réserve pour aléas		240 000 €			
⊖ COMMUNICATION / MARKETING		224 000 €		295 889 €	
Animations périphériques		0 €			
Communication		192 000 €		270 319 €	
Éducation & Héritage		0 €		25 570 €	
Partenariats		32 000 €			
⊖ OPERATIONS / COMPETITION		7 874 311 €		7 372 699 €	22 148 €
Aménagement		559 860 €		290 675 €	12 641 €
Compétition		273 752 €		160 666 €	
Événements périphériques		245 700 €		352 280 €	1 706 €
Hébergement		3 067 097 €		2 978 877 €	
Hospitalités / Protocole		11 000 €		105 099 €	
Loyer / Fonctionnement des		541 651 €		712 372 €	
Opérations médias		108 000 €		11 066 €	
Présentation sportive		420 360 €		330 323 €	
Programme volontaires		77 435 €		108 288 €	
Protocole Sanitaire		380 416 €			
Sécurité / Médical / Accréditi		338 880 €		563 419 €	7 015 €
Soirée des nations		103 400 €			
Technologie		148 800 €		153 331 €	
Transport		1 597 959 €		1 606 302 €	787 €
⊖ SUBVENTIONS				19 004 €	
Collectivités hôtes				4 €	
Fonds propres UNSS				19 000 €	
Total général		9 446 310 €		8 503 465 €	22 148 €

5.3 Ventilation de l'effectif moyen (p17)

Dans la plaquette financière, les données sont issues de la paie, et plus précisément des calculs de congés payés au 31.08.2023.

Dans la rapport d'activité, le nombre de 171 correspond à une extraction post clôture.
Ce chiffre sera corrigé dans le rapport d'activité pour être en cohérence avec la plaquette financière.

Question 4 :

C/ RENCONTRES ET COÛTS

Lors du CA du 15 décembre, sauf erreur de notre part, il a été annoncé 73 000 rencontres de janvier 2022 à août 2023 dont « 2 saisons de championnats de France ». Pouvez-vous nous indiquer le montant de ces dépenses (transport, hébergement, restauration, installations sportives...) ?

Et si cela vous est possible, le montant pour janvier à décembre 2022 puis janvier à août 2023 ?

Réponse 4 :

Lors du CA du 15 décembre, il a été présenté dans le rapport d'activité 73 893 compétitions. Il s'agit là du nombre de définitions d'inscriptions déclarées sur Opuss (une définition d'inscription correspond à une date – une activité – une catégorie – un niveau de compétition).

Après traitement, le nombre de rencontres (une rencontre correspond une date sur un site avec plusieurs activités, plusieurs catégories, plusieurs niveaux de compétition). C'est cet indicateur que nous avons utilisé pour comparer le volume d'activité avec l'augmentation des dépenses.

Vous trouverez ci-dessous la ventilation des principaux comptes sportifs :

En €	Compte comptable	01.01.22 au 31.12.22	01.01.23 au 31.08.23	Exercice total (20 mois)
Transport collectifs	62481	7 452 409,43	14 075 958,32	21 528 367,75
Hébergement	61101	2 385 982,21	2 683 304,70	5 069 286,91
Restauration	61102	1 779 541,88	2 244 463,40	4 024 005,28
Mission hébergement	62560	1 878 174,75	353 733,84	2 231 908,59

Les dépenses dans les services (incluant majoritairement de l'activité sportive) se traduisent telles que :

Étiquettes de lignes	Charges	Produits	Résultat
SD01	373 939,42	291 731,41	-82 208,01
SD02	482 960,68	356 809,04	-126 151,64
SD03	425 590,65	359 315,12	-66 275,53
SD04	183 836,07	167 518,23	-16 317,84
SD05	118 089,41	117 793,35	-296,06
SD06BIS	304 108,04	200 162,24	-103 945,80
SD07	264 765,46	200 770,94	-63 994,52
SD08	277 588,66	287 214,98	9 626,32
SD09	256 538,20	231 115,25	-25 422,95
SD10	313 020,85	273 820,35	-39 200,50
SD11	175 282,48	143 671,76	-31 610,72
SD12	291 881,72	282 851,10	-9 030,62
SD13	548 408,46	336 340,36	-212 068,10
SD14	282 126,16	197 013,20	-85 112,96
SD15	167 296,93	132 937,33	-34 359,60
SD16	349 725,38	324 191,73	-25 533,65
SD17	380 950,13	325 627,50	-55 322,63
SD18	234 962,58	231 096,07	-3 866,51
SD19	177 438,37	175 225,11	-2 213,26
SD21	210 279,77	170 459,57	-39 820,20
SD22	382 744,06	283 055,62	-99 688,44
SD23	158 532,97	137 718,02	-20 814,95
SD24	376 673,90	229 629,40	-147 044,50
SD25S	293 009,56	233 257,14	-59 752,42
SD26	276 908,39	217 133,83	-59 774,56

Étiquettes de lignes	Charges	Produits	Résultat
SD27	469 786,49	314 336,64	-155 449,85
SD28	325 494,07	299 924,78	-25 569,29
SD29	682 778,81	606 169,09	-76 609,72
SD30	248 472,97	122 666,11	-125 806,86
SD31	712 294,37	627 467,62	-84 826,75
SD32	210 288,25	123 227,78	-87 060,47
SD33	1 052 373,75	810 601,00	-241 772,75
SD34	456 268,29	431 925,86	-24 342,43
SD35	335 836,87	231 054,89	-104 781,98
SD36	272 977,26	256 280,11	-16 697,15
SD37	430 665,83	387 531,00	-43 134,83
SD38	442 178,63	365 006,50	-77 172,13
SD39	163 695,46	123 003,06	-40 692,40
SD40	532 651,84	450 646,72	-82 005,12
SD41	206 092,10	145 379,30	-60 712,80
SD42	566 572,12	431 280,40	-135 291,72
SD43	323 620,58	305 942,44	-17 678,14
SD44	588 805,55	491 585,39	-97 220,16
SD45	551 759,19	541 213,39	-10 545,80
SD46	221 158,68	185 532,70	-35 625,98
SD47	351 121,20	317 434,83	-33 686,37
SD48	139 806,70	139 019,78	-786,92
SD49	307 932,85	253 161,51	-54 771,34
SD50	231 639,38	155 960,63	-75 678,75
SD51	454 363,77	416 664,01	-37 699,76
SD52	141 425,12	101 740,87	-39 684,25
SD53	232 168,62	200 238,71	-31 929,91
SD54	311 535,20	240 675,16	-70 860,04
SD55	205 508,28	151 245,85	-54 262,43
SD56	444 119,56	366 476,06	-77 643,50
SD57	372 174,54	339 792,64	-32 381,90
SD58	285 954,88	213 811,00	-72 143,88
SD59	902 984,79	716 646,71	-186 338,08
SD60	440 981,13	377 076,48	-63 904,65
SD61	246 151,24	217 819,21	-28 332,03
SD62	1 410 941,11	1 017 735,02	-393 206,09
SD63	302 600,20	200 107,33	-102 492,87
SD64B	698 424,43	705 160,55	6 736,12
SD64P	270 464,84	154 769,41	-115 695,43
SD65	149 179,59	119 046,32	-30 133,27
SD66	219 924,68	172 687,57	-47 237,11
SD67	468 835,05	373 009,84	-95 825,21
SD68	474 073,33	449 335,42	-24 737,91
SD69	608 707,57	574 079,05	-34 628,52
SD70	132 543,18	77 046,46	-55 496,72
SD71	556 569,50	504 170,60	-52 398,90
SD72	396 957,69	328 628,68	-68 329,01
SD73	231 664,98	142 652,01	-89 012,97
SD74	339 749,85	285 269,31	-54 480,54
SD75	165 126,25	108 972,87	-56 153,38
SD76	576 245,08	457 598,93	-118 646,15
SD77	580 115,84	412 873,35	-167 242,49

Étiquettes de lignes	Charges	Produits	Résultat
SD78	955 905,94	877 150,77	-78 755,17
SD79	370 774,14	254 405,80	-116 368,34
SD80	717 958,38	617 155,53	-100 802,85
SD81	565 938,12	489 017,61	-76 920,51
SD82	228 088,34	146 788,43	-81 299,91
SD83	289 240,58	223 201,16	-66 039,42
SD84	499 428,17	421 218,76	-78 209,41
SD85	261 821,28	191 113,56	-70 707,72
SD86	473 909,03	361 436,95	-112 472,08
SD87	190 993,08	172 710,44	-18 282,64
SD88	444 162,13	352 339,04	-91 823,09
SD89	205 607,55	143 671,98	-61 935,57
SD90	116 420,48	64 892,60	-51 527,88
SD91	909 418,18	665 876,69	-243 541,49
SD92	313 823,31	381 607,00	67 783,69
SD93	656 043,03	567 193,75	-88 849,28
SD94	438 564,15	308 841,06	-129 723,09
SD95	566 014,16	445 669,99	-120 344,17
SDCORSE2B	59 662,70	41 288,54	-18 374,16
SR_AIX	571 141,87	465 794,91	-105 346,96
SR_AMIENS	627 203,45	521 690,64	-105 512,81
SR_BESANCON	795 379,59	613 042,21	-182 337,38
SR_BORDEAUX	1 055 753,19	996 824,13	-58 929,06
SR_CAEN	786 428,61	762 896,93	-23 531,68
SR_CLERMONT	437 394,98	330 522,99	-106 871,99
SR_CORSE	430 392,83	382 750,08	-47 642,75
SR_CRETEIL	700 762,94	566 043,47	-134 719,47
SR_DIJON	759 058,58	723 066,84	-35 991,74
SR_GRENOBLE	464 664,46	336 364,58	-128 299,88
SR_GUADELOUPE	330 942,66	198 227,08	-132 715,58
SR_GUYANE	94 129,17	30 935,13	-63 194,04
SR_LILLE	914 742,01	665 076,06	-249 665,95
SR_LIMOGES	285 595,42	251 924,85	-33 670,57
SR_LYON	582 585,33	477 283,70	-105 301,63
SR_MARTINIQUE	225 808,84	114 653,66	-111 155,18
SR_MAYOTTE	529 121,42	296 786,15	-232 335,27
SR_MONTPELLIER	663 607,22	483 792,58	-179 814,64
SR_NANCYMETZ	832 332,57	593 589,74	-238 742,83
SR_NANTES	415 338,98	406 650,16	-8 688,82
SR_NICE	519 050,54	453 017,48	-66 033,06
SR_ORLEANSTOURS	581 895,45	503 538,23	-78 357,22
SR_PARIS	655 708,39	404 029,22	-251 679,17
SR_POITIERS	983 740,38	889 334,06	-94 406,32
SR_REIMS	512 896,21	316 616,40	-196 279,81
SR_RENNES	323 998,89	175 041,71	-148 957,18
SR_REUNION	1 199 500,32	926 537,78	-272 962,54
SR_ROUEN	467 261,11	310 401,40	-156 859,71
SR_STRASBOURG	506 724,97	456 980,90	-49 744,07
SR_TOULOUSE	502 716,99	368 407,30	-134 309,69
SR_VERSAILLES	607 755,68	510 031,27	-97 724,41
UNSS	58 587 366,71	57 003 204,88	-1 584 161,83

Question 5 :**D/ DÉNONCIATION ACCORD TRANSPORT**

La demande en cours de traitement est-elle celle avec Transdev dans la Haute Savoie ? Si oui, quand sera-t-elle finalisée ? D'autres dénonciations ont-elles été portées à votre connaissance ?

Réponse 5 :

Pour l'accord-cadre Transport, le service achats n'a pas eu de demande de pénalités ou de mise en demeure pour faute pour la Haute-Savoie.

Concernant les problèmes d'exécution, nous avons eu :

- 2 résiliations pour les départements du 92 et 94 qui concernaient le même transporteur : NEDROMA.

- Une application de pénalité : nous avons informé le 9 janvier 2024, l'attributaire n°1 du département 62 de l'application d'une pénalité (déclassement) pour défaut d'exécution. Il s'agit du groupement Keolis Weestel.

Question 6 :

A/ SUSPENSION DE TOUS LES CHAMPIONNATS DE FRANCE DE SKI (alpin, nordique, snowboard) pour la saison 2022-2023

Lors de la rencontre du 12 décembre entre le SNEP-FSU et la direction nationale, le directeur s'est engagé à prendre contact avec la Fédération Française de Ski. Ce contact a-t-il été pris ?

Nous avons pu comprendre qu'une décision définitive devait être rendue en janvier. Une reprise, notamment du ski de fond, est-elle envisagée ?

Réponse 6 :

Le directeur de l'UNSS a envoyé un courrier au Président de la fédération française de ski, dans lequel une demande de réunion de travail est formulée. La FFS a accusé réception du courrier sans répondre à cette demande. La Direction nationale va donc relancer la FFS.

A ce jour, toutes les compétitions de ski organisées par l'UNSS sont suspendues (ski alpin et ski nordique).

Question 7 :

B/ JEUNES COACHES

Il semble que dans certains départements ou académies, la possibilité pour un-e jeune coach d'être joueur ou joueuse ne soit pas autorisée ou fortement déconseillée. Une consigne nationale en ce sens aurait-elle été donnée ?

Réponse 7 :

La circulaire Jeunes Officiels 2023-2024 précise les évolutions 2023-2024 sur le rôle du jeune coach : « les jeunes Coaches-Jeunes Capitaines (JCJC) prennent le nom de Jeune Coach ».

La circulaire rappelle ensuite les modalités relatives au rôle de Jeune Coach :

« - Le jeune coach Il est obligatoire dans tous les championnats de France.

- Il ne peut pas être Jeune Juge/Jeune Arbitre ou Jeune Reporter.
- Le Jeune coach devra être certifié de niveau académique pour être présent et officier au CF (idem pour l'adjoint) sinon son équipe sera disqualifiée.
- Le jeune coach titulaire pourra obtenir une certification nationale.
- Le jeune coach peut être sur le podium et avoir une médaille.
- Les équipes « sport partagé » doivent respecter la règle du jeune coach en fonction des règles émises pour l'activité.
- Particularité :

- Pour les sports collectifs (en référence à la classification des activités dans le règlement fédéral) le jeune coach officie seul ou en binôme et doit être identifié (brassard Maif orange). **Il peut être non compétiteur**, dans ce cas il se rajoute à la composition de l'équipe et peut être d'une autre AS du département ; sa participation sera valorisée par un item supplémentaire en cas d'égalité (cf. fiches sports).

- Pour les sports individuels, le jeune coach est intégré à l'équipe (**il peut être compétiteur ou pas** selon la composition initiale de l'équipe et du format de compétition), il ne se rajoute pas et doit être identifié (brassard Maif orange). Un jeune coach adjoint est autorisé et identifié à l'accueil ; il intervient uniquement quand le jeune coach titulaire est en situation de compétition. Il ne peut pas appartenir à une autre AS.

- Pour le championnat de France sport partagé « multi activités », **le jeune coach est non compétiteur**, il se rajoute à la composition de l'équipe et ne peut pas être d'une autre association sportive. »

Aucune autre consigne nationale que celles indiquées dans ce texte de référence.

Question 8 :

Pour le CA du 15 décembre dernier, nous avons posé une question diverse concernant l'organisation d'un championnat du monde de hand-ball par l'UNSS en 2025. Lors d'une intervention du directeur national nous avons cru comprendre que ce sujet était abandonné, mais la question n'a pas été abordée en séance. Nous avons reçu une réponse écrite, comme aux autres questions diverses, à l'issue de la séance, indiquant que ce projet était abandonné. Nous souhaitons avoir une réponse en séance lors de l'AG du 16 janvier sur les raisons qui ont amené à cet abandon, et pouvoir en débattre.

Réponse 8 :

Le projet initial de championnat du monde n'est plus d'actualité. Le budget trop important et les exigences financières de la fédération internationale nous ont amené à une autre formalisation. De fait la date butoir d'engagement n'est plus contrainte.

Inscrire l'UNSS dans l'héritage des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, semble une évidence pour la jeunesse, pour nos licenciés, pour les collectivités et pour la fédération Française de Handball dont l'accompagnement technique, logistique et financier sont en cours de conventionnement.

L'objectif est d'organiser un évènement européen maîtrisé qui intégrera les forces vives du territoire.

Le projet remodelé est confié à l'académie de Créteil sous un format réduit qui n'excéderait pas 12 équipes filles et 12 équipes garçons soit 480 participants maximum (délégation de 20 personnes) à l'image de certains championnats de France, voire championnats d'académie.

Notons que cette académie n'organiserait pas de championnat de France en 2025. Le service est doté de 5 cadres UNSS sans compter l'apport des personnels UNSS des 3 départements qui désirent être intégrés au projet.

Une demande d'audience auprès de Madame la Rectrice de l'académie de Créteil a été envoyée. Cette audience sera déterminante pour le maintien du projet d'organisation d'un championnat européen.